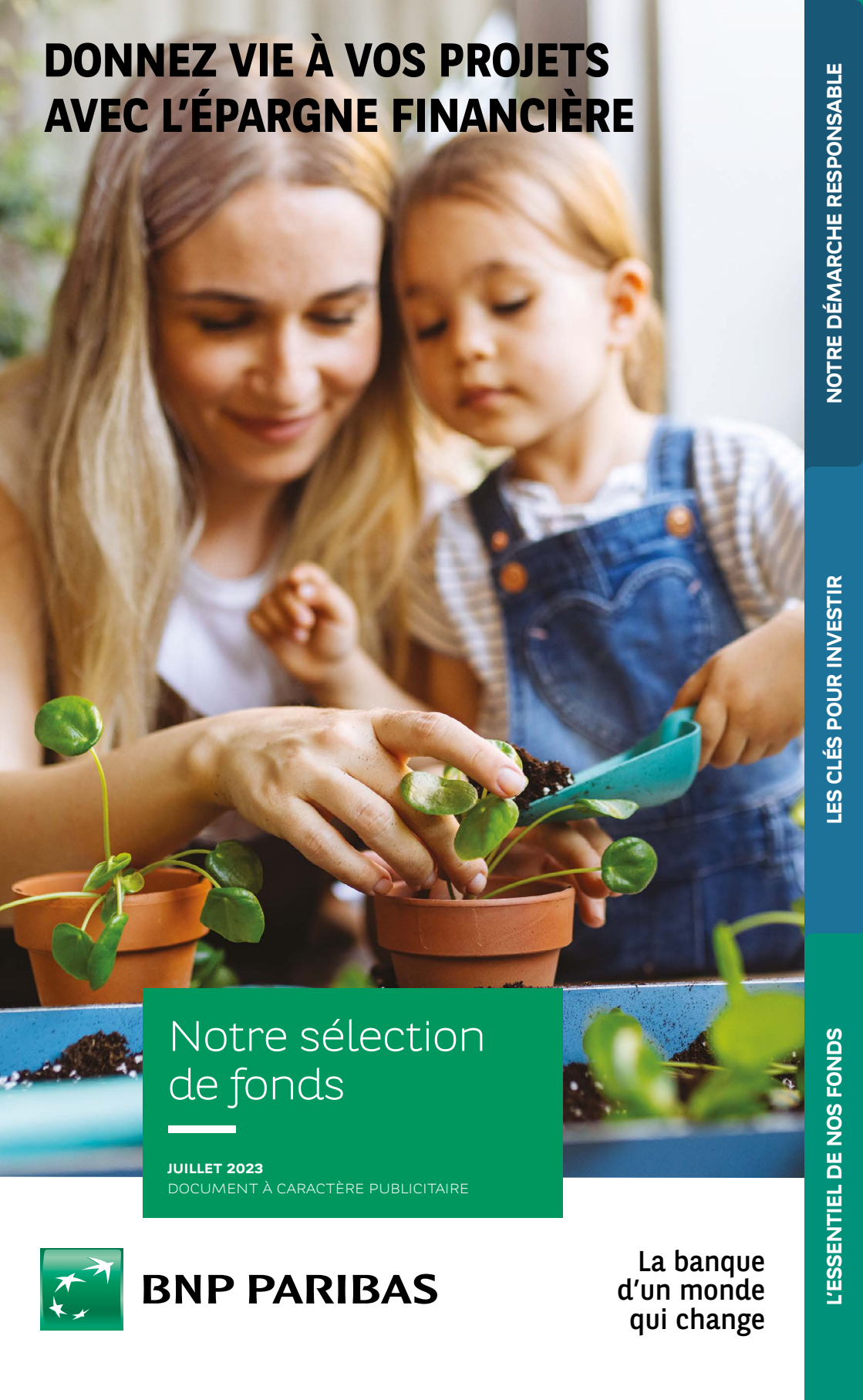


DONNEZ VIE À VOS PROJETS AVEC L'ÉPARGNE FINANCIÈRE



Notre sélection de fonds

JUILLET 2023

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

LES CLÉS POUR INVESTIR

NOTRE DÉMARCHE RESPONSABLE

L'ESSENTIEL DE NOS FONDS

AVANT-PROPOS

Dès 2021, le réveil de l'inflation s'était manifesté en lien avec les pénuries et les difficultés d'approvisionnement apparues lors de la réouverture de l'économie. Le conflit en Ukraine, en provoquant de fortes tensions sur les prix énergétiques, a significativement accentué les pressions. L'inflation s'est ensuite rapidement diffusée à l'ensemble de l'économie.

Afin de se prémunir contre un risque d'emballement, les banques centrales ont durci leur politique de resserrement monétaire, remontant lors de chacune de leurs réunions les taux directeurs.

Dès lors, nous sommes entrés dans une nouvelle ère marquée par une inflation structurellement plus élevée et des taux d'intérêt positifs.

Dans ce contexte, quelle stratégie adopter pour votre épargne ?

Pour éviter de prendre des décisions trop hâtives, il convient de revenir aux fondamentaux. D'une part, vous constituer une épargne de précaution pour faire face aux imprévus à court terme. Elle peut représenter 3 à 6 mois de vos revenus selon votre situation. Et d'autre part, une épargne au potentiel de rendement attractif, capable de traverser des marchés porteurs ou agités, afin de financer vos projets à moyen/long terme.

Pour pouvoir puiser dans une épargne disponible à tout moment et, le cas échéant, financer des dépenses imprévues, les produits d'épargne bancaire restent la solution à privilégier (Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire...) pour des placements à court terme (moins de 1 an). Néanmoins, malgré le relèvement de leur rendement depuis le 1^{er} février 2023 (3% pour le Livret A et le LDDS), ces rémunérations restent à un niveau inférieur à celui de l'inflation actuelle.

Pour financer des projets à moyen/long terme (l'achat d'une résidence principale ou secondaire, le financement des études de vos enfants, la préparation de votre retraite...), **épargner sur les marchés financiers est une solution pertinente. Elle offre en effet des perspectives de rémunération potentiellement plus attractives, en contrepartie d'une prise de risque en capital adaptée à vos objectifs.**

Aussi, pour vous aider à déterminer l'option la mieux adaptée à vos objectifs et vos horizons de placement, un conseiller BNP Paribas reste à votre écoute, en agence ou à distance. Après l'analyse de votre situation personnelle et patrimoniale, il tiendra compte de votre niveau de connaissance et d'expérience des marchés financiers, de vos préférences environnementales, sociales et de gouvernance ainsi que de votre degré d'acceptation du risque, pour vous proposer une allocation diversifiée de vos placements.

Si vous souhaitez bénéficier directement de conseils en ligne, n'hésitez pas à vous connecter sur le site mabanque.bnpparibas⁽¹⁾. Dans votre synthèse des comptes, il vous suffit d'accéder à l'espace "Piloter mon Épargne". Vous pouvez effectuer vos versements et arbitrages en ligne ; une préconisation vous sera proposée par nos experts directement depuis votre espace client pendant l'opération.

Dès à présent, vous pouvez découvrir notre large gamme de fonds BNP Paribas. À noter que ces placements financiers sont tous gérés dans le respect des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Pour une épargne responsable, en lien avec vos valeurs et vos convictions, vous pouvez d'ailleurs retrouver nos fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR), qui contribuent à apporter des solutions aux grands défis environnementaux et sociaux.

Je vous souhaite une agréable lecture.



Nicolas Draux

Directeur de Banque Commerciale en France (BCEF) Retail

(1) Coût de connexion selon opérateur.

SOMMAIRE

NOTRE DÉMARCHE RESPONSABLE	p. 04
Notre démarche responsable	p. 04
Les 3 piliers de l'investissement durable de BNP Paribas Asset Management.....	p. 08
L'intégration ESG chez BNP Paribas Real Estate Investment Management.....	p. 10
LES CLÉS POUR INVESTIR	p. 12
Placements financiers : comment BNP Paribas vous accompagne.....	p. 12
Placements financiers : 4 enveloppes pour investir	p. 14
Les spécificités de nos fonds d'investissement	p. 16
L'ESSENTIEL DE NOS FONDS	p. 18
Pour lire nos fiches.....	p. 18
Nos thématiques d'investissement	p. 20
Les performances de nos fonds.....	p. 22
Placer ses liquidités à court terme	p. 28
Profiter de solutions flexibles	p. 29
Privilégier l'immobilier.....	p. 32
Contribuer aux défis sociaux et environnementaux	p. 36
Investir dans les entreprises de premier rang.....	p. 45
Soutenir les petites et moyennes entreprises	p. 51
Investir dans les leaders de l'innovation.....	p. 54
Définition des risques liés aux fonds	p. 58

AVERTISSEMENT. Les organismes de placement collectif (OPC) décrits dans ce document sont des OPC de droit français ou luxembourgeois. Ils présentent un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale et sont exposés notamment aux risques suivants : actions, taux, crédit, obligations convertibles, marchés émergents, matières premières, immobilier, change et contrepartie. Par ailleurs, l'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (compte titres, PEA, contrat d'assurance vie, de retraite ou de capitalisation). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (commissions de souscription de l'OPC dans un compte titres ou PEA, frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie, de retraite ou de capitalisation, frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation, du compte titres ou du PEA). Avant de souscrire, vous devez lire attentivement le document d'information clé (DIC) qui vous est remis par la banque, ainsi que le prospectus et le rapport annuel qui sont mis à votre disposition en agence et sur le site Internet mabanque.bnpparibas. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L. 341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L. 222-7 du Code de la consommation relatif aux contrats conclus à distance portant sur des services financiers ne s'applique pas à la souscription de parts d'OPC. Pour toute réclamation ou contestation concernant la bonne exécution d'un contrat, vous pouvez contacter votre conseiller sur sa ligne directe (appel non surtaxé) ou le Service Client au 3477 (service gratuit + prix d'un appel) et consulter les dispositions de la section intitulée "Résoudre un litige" au sein de la Convention de compte d'instruments financiers.

NOTRE DÉMARCHE RESPONSABLE



Depuis plusieurs années, BNP Paribas s'est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale des entreprises (RSE). Retrouvez ici nos principaux engagements en termes de durabilité. Pour une information plus complète, rendez-vous sur le site [mabanque.bnpparibas](https://www.bnpparibas.fr), dans "Ma banque s'engage"⁽¹⁾.

AGIR FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Nous vivons des événements climatiques exceptionnels avec des conséquences à l'échelle planétaire. Depuis plus de 30 ans, les scientifiques du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) alertent. Leurs rapports sont unanimes : le changement climatique n'est plus une menace hypothétique mais une réalité. Adoptés le 12 décembre 2015 à l'issue de la COP21, les accords de Paris marquent le premier accord international sur le climat à caractère universel qui définit les engagements des pays signataires à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Sur la base de rapports scientifiques, ils s'accordent sur un objectif commun : contenir d'ici 2100 le réchauffement climatique bien en dessous de 2,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, et poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C. En octobre 2022, l'ONU a néanmoins averti que nous serions sur une trajectoire à 2.8 degrés.

Conséquence de ces changements, des hausses du prix de l'énergie, du logement, de l'alimentation... Dans d'autres parties du monde, des populations subissent déjà de plein fouet les désordres climatiques (sécheresse désertique, inondations, montée des eaux...). Certaines populations seront obligées de quitter leurs territoires rendus invivables, devenant ainsi des réfugiés climatiques. Une transition sociale devra accompagner nécessairement cette transition.

Alors que pouvons-nous faire ?

Loin de céder au pessimisme, nous pensons qu'il est possible d'agir pour faciliter cette transition et améliorer le plus possible le monde que nous léguerons aux générations futures.

Une certitude : les transitions sont fortes, profondes, et nécessitent des investissements financiers et humains considérables. Toutes les ressources financières et humaines doivent être mobilisées.

Les États ont un rôle central à jouer, pour guider, encadrer, faciliter cette transition. Les entreprises devraient être les acteurs les plus efficaces de ces changements. Au sein de celles-ci, nous avons la conviction que les banques sont un pilier par leur fonction centrale de financement et d'investissement dans les entreprises et l'économie

LE GROUPE BNP PARIBAS

BNP Paribas est la première banque de l'Union européenne et un acteur bancaire international de premier plan. Elle est présente dans 65 pays et rassemble près de 190 000 collaborateurs, dont près de 145 000 en Europe.

BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale.

Depuis plus d'une décennie, BNP Paribas a intégré des critères environnementaux et sociaux dans ses politiques de financement et d'investissement afin d'orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements pionniers en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat. Le Groupe a participé à de nombreux travaux collectifs de la profession qui ont structuré la finance durable, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat en 2015. La stratégie de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de BNP Paribas est fondée sur une analyse poussée de ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à travers une matrice de matérialité élaborée en concertation avec ses parties prenantes, adossée sur un cadre scientifique et principal de référence. La raison d'être de BNP Paribas prend en compte de manière centrale ces enjeux environnementaux,



sociaux et de gouvernance. Cette stratégie lui a permis d'acquiescer une position de leader en matière de finance durable grâce à de nombreuses solutions pour accompagner la transition écologique et sociale de ses clients : obligations durables, crédits à impact positif, épargne socialement responsable, offres financières inclusives, etc.

Le Groupe a inscrit le passage à l'échelle de la finance durable et la RSE comme l'un des trois piliers de son plan stratégique GTS 2025 (pour *Growth, Technology, Sustainability*).

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

BNP Paribas s'engage à aligner ses portefeuilles de crédit et d'investissement avec des trajectoires compatibles avec la neutralité carbone collective en 2050. Plus précisément, dans le cadre des différentes alliances GFANZ, le Groupe s'est fixé en 2022 des objectifs chiffrés ambitieux de décarbonation de ses portefeuilles de crédit et d'investissement à l'horizon 2025.

Pour son portefeuille de crédit, BNP Paribas a publié son premier rapport d'analyse et d'alignement pour le climat portant sur trois premiers secteurs d'activité particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre (production d'électricité, pétrole et gaz, automobile) et introduisant des objectifs à 2025. En outre, BNP Paribas a décidé de critères plus restrictifs à sa politique de financement et d'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz, afin de favoriser ses financements aux entreprises ayant engagé leur transition énergétique.

BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Cardif se sont également fixés des objectifs de décarbonation pour leurs portefeuilles d'investissement. Dans le cadre de leurs activités, ils dialoguent sur les enjeux ESG avec les entreprises dans lesquelles ils investissent, afin de préserver et d'améliorer la valeur à moyen et long termes des investissements réalisés pour

le compte de tiers. En 2022, les échanges ont porté sur la transition énergétique, la biodiversité, l'égalité, les droits humains et la gouvernance des entreprises. BNP Paribas Asset Management encourage les engagements ESG de ces entreprises à travers sa politique de droit de vote.

Avec une majorité de financements à la production d'énergies bas carbone, le soutien de BNP Paribas au secteur de l'énergie s'est déjà transformé en profondeur.

À fin 2022, les financements de BNP Paribas à la production d'énergie sont déjà majoritairement dédiés aux énergies bas-carbone. Avec une exposition de crédits de 28,2 milliards d'euros, les énergies bas-carbone représentent 55% de l'exposition de crédit du secteur de la production d'énergie (contre 45% pour les énergies fossiles). BNP Paribas n'accorde plus de financements dédiés au développement de nouveaux champs pétroliers ou gaziers, quelles que soient les modalités de financement. De plus, le Groupe poursuit sa sortie du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et en 2040 dans le reste du monde.

AGIR POUR UNE TRANSITION JUSTE

BNP Paribas s'engage comme acteur d'une transition juste via plusieurs dispositifs : Pionnier dans le développement des contrats à impact, BNP Paribas en a signé trois nouveaux en 2022, portant à 14 le nombre de projets depuis 2016. 14 nouveaux investissements à impact social ou environnemental pour compte propre et pour compte de tiers ont également été réalisés en 2022, pour un total de 59 millions d'euros. L'objectif est d'atteindre d'ici 2025 un montant total de financement de 200 millions d'euros pour compte propre en faveur d'entreprises à impact.

(1) Coût de connexion selon opérateur.

Engagé de longue date à travers sa Fondation et son mécénat dans le soutien des associations locales (Projet Banlieues, L'Ascenseur, La France s'engage, Whitaker Peace & Development initiative, etc.), BNP Paribas a également célébré en 2022 les 10 ans de son Fonds Urgence & Développement, qui a aidé au financement de 42 campagnes d'associations partenaires représentant 13 millions d'euros, dont 5 millions d'euros mobilisés en 2022 en soutien à la population ukrainienne.

BNP Paribas a poursuivi ses efforts en matière d'inclusion financière : près de trois millions de comptes Nickel (services bancaires de base ouverts à tous) ont été ouverts depuis la création et le Groupe a soutenu le lancement du *Just Sustainability Transitions Institute*, dont l'objectif est d'accroître les financements en faveur des populations les plus vulnérables au dérèglement climatique et à la perte de biodiversité.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

L'humain est au cœur des priorités du plan stratégique qui vise à développer le potentiel et l'engagement de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, par exemple :

Le lancement de la *Sustainability Academy*, programme et plateforme de contenus et de formations dédiées à la finance durable et destinées à tous les collaborateurs, incarne l'ambition de BNP Paribas d'être une entreprise apprenante en matière de finance durable.

Le programme *#1MillionHours2Help* permet quant à lui à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de contribuer, sur leur temps de travail, à l'effort des associations pour un monde plus inclusif et écologique en

atteignant collectivement 1 million d'heures solidaires (sur 2 années glissantes).

Le Groupe participe aux initiatives pionnières pour garantir l'inclusion de tous ses collaborateurs, notamment un pilote en matière de diversité des origines sociales et ethnoculturelles via l'expérimentation de l'« Index Diversité et Inclusion », à l'initiative du ministère en France chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances ; il se fixe des objectifs ambitieux en termes d'égalité professionnelle, notamment pour assurer la féminisation des instances dirigeantes et la mixité des métiers, dépassant ceux imposés en France par la loi « Rixain ».

Par ailleurs, l'atteinte de ces objectifs RSE, tels que définis par notre plan stratégique, entre dans le calcul de 15 % de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux du Groupe.

LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES DE DURABILITÉ DANS LES PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'INVESTISSEMENT DE NOS PLACEMENTS

L'intégration des critères ESG (Environnement, social et de gouvernance d'entreprise) est au cœur de la sélection financière de BNP Paribas.

Lors de la sélection de produits d'investissement, nous excluons certaines activités et, grâce à l'évaluation régulière du rendement, nous tenons compte des risques en matière de durabilité.

Ces démarches, lors de leurs activités d'investissements, sont réalisées à la fois par BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), la filiale de gestion de fonds d'investissement de BNP Paribas et par BNP Paribas Real Estate Investment Management, la filiale spécialisée en gestion d'actifs immobiliers.

➤ [Nos engagements en matière de durabilité.](#)

Le secteur financier joue un rôle clé dans la réussite des ambitions climatiques et énergétiques.

À travers les participations financières détenues pour le compte de ses clients, BNP Paribas peut influencer le comportement des entreprises dans lesquelles il investit, ainsi que le cadre réglementaire qui les régit.

Dans ce cadre, les institutions financières tendent à évoluer afin de générer des rendements durables à long terme pour leurs clients.



LES 3 PILIERS DE L'INVESTISSEMENT DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Depuis 2019, BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) intègre des pratiques d'investissement responsable et durable dans les fonds proposés aux investisseurs particuliers. La gamme de fonds BNP Paribas s'appuie essentiellement sur 3 piliers de l'investissement durable et responsable.

1 / L'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

BNPP AM a pour objectif d'évaluer et de sélectionner les entreprises sur la base de critères ESG, en sus des critères financiers habituels.

Par exemple :



Environnement

Empreinte carbone, politique des déchets, préservation de l'environnement...



Social

Politique vis-à-vis des fournisseurs, des salariés, taux de rotation du personnel...



Gouvernance

% de représentation des femmes dans les comités de direction, critères d'attribution des rémunérations des dirigeants...

L'intégration de critères ESG dans les décisions de gestion de BNPP PAM est fondamentale, car elle permet :

- d'investir prioritairement dans des entreprises leaders en pratiques ESG et donc d'augmenter son impact via ses investissements ;
- de limiter les risques comme le risque de réputation lié à un manquement grave environnemental, des crises sociales, qui peuvent faire chuter très fortement le cours d'une action ;

- de bénéficier d'une plus grande transparence et d'un reporting ESG plus détaillé permettant à l'investisseur de mieux évaluer son impact dans ces dimensions.

2 / LE VOTE ET L'ENGAGEMENT

En tant qu'acteur engagé, BNPP AM entretient des contacts réguliers avec les dirigeants et administrateurs pour évaluer, challenger et influencer positivement leurs politiques et stratégies dans les domaines ESG.

À travers vos investissements dans nos fonds, vous déléguez ainsi à BNPP AM le droit de vote aux assemblées générales des entreprises sélectionnées par les gérants dans ces fonds. Une équipe d'experts représente BNPP AM lors des assemblées générales et prend ainsi des décisions de vote en accord avec nos valeurs.

Les critères analysés par BNP PAM avant de voter pour ou contre une résolution



À fin décembre 2022, BNPP AM a voté à 27 223 résolutions lors des assemblées générales, avec un taux d'opposition ou d'abstention de 33% aux résolutions proposées.

Il est ainsi reconnu comme un acteur exigeant auprès des entreprises via sa politique de vote.

Enfin, il est également un acteur engagé dans le cadre de nombreuses coalitions d'investisseurs, comme Climate Action 100+.

3 / LA CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES ET L'EXCLUSION SECTORIELLE

BNPP AM est très attentif à ce que les entreprises dans lesquelles il souhaite investir honorent à minima leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'Homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption et qu'elles mettent en place les meilleures pratiques possibles.

À travers le dialogue, il les sensibilise à leurs manquements ou retards et exclut de ses investissements les acteurs qui s'éloignent le plus de ces obligations.

Pour certains fonds, BNPP AM a des exigences plus fortes encore dans sa sélection d'entreprises. Ces fonds offrant des solutions pour investir dans la durabilité sont regroupés en deux catégories complémentaires :

- Les fonds thématiques durables, (Fonds conformes à l'article 9 de la réglementation européenne SFDR)* pour apporter des solutions à un objectif durable. Ces fonds investissent dans des sociétés qui offrent des solutions concrètes aux enjeux environnementaux et/ou sociaux (par exemple l'eau pour BNP Paribas Aqua).
- Les autres fonds offrant des solutions pour investir dans la durabilité, (Fonds conformes à l'article 8 de la réglementation européenne SFDR)* pour accompagner le changement sur tous les pans de l'économie. Ces fonds présentent un univers d'investissement diversifié et investissent dans des entreprises de tous secteurs d'activité. Ils répondent à des critères d'exigence ESG élevés et s'engagent par exemple à présenter un indicateur ESG significativement supérieur à leur univers d'investissement. C'est le cas, par exemple, des fonds BNP Paribas Actions Monde ISR ou BNP Paribas Sustainable US Multi Factor Equity.

*Pour plus de détails, voir page 19.

L'INTÉGRATION ESG DE BNP PARIBAS REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT

Chez BNP Paribas REIM, les enjeux Environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans toutes ses activités, de la gestion des investissements de fonds à la gestion des actifs qui les composent.

Depuis 2020, BNP Paribas REIM classe ses fonds selon une nouvelle segmentation basée sur différents niveaux d'engagements ESG :

- les fonds à impact, conformes à l'Article 9 de la réglementation européenne SFDR*,
- les fonds ESG, conformes à l'Article 8 de la réglementation européenne SFDR*
- les fonds à intégration ESG,
- les fonds classiques.

Les fonds des trois premières catégories se sont fixés des objectifs concrets d'amélioration de leur performance ESG, matérialisés par des objectifs par actif, ainsi que par des mécanismes de suivi et de reporting appropriés.

BNP Paribas REIM intègre les critères ESG à plusieurs niveaux.

1 / LA PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS DU MARCHÉ IMMOBILIER

Ces groupes, lancés par des organismes de la Place, visent à faire progresser l'instauration de bonnes pratiques ESG sur le marché.

2 / LA SENSIBILISATION DE CHAQUE COLLABORATEUR AUX INITIATIVES ESG

En tant qu'organisation, BNP Paribas REIM a adopté une approche cohérente dans l'intégration ESG à travers tous ses métiers et participe activement à la sensibilisation et l'adhésion de ses collaborateurs aux initiatives ESG.



De nombreuses formations ESG dédiées sur les nouvelles réglementations et l'implication pour les activités ont été proposées à l'ensemble des collaborateurs.

3 / LA SÉLECTION DE CRITÈRES ESG DANS TOUS LES FONDS

Les gestionnaires de fonds s'efforcent de mettre en œuvre une sélection de critères ESG dans tous les produits et collaborent avec les investisseurs pour développer des stratégies à long terme, offrant une performance continue.

4 / LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS L'ACQUISITION ET LA GESTION DE BIENS IMMOBILIERS

À l'échelle des actifs, les équipes prennent en compte les critères ESG dans leurs processus d'acquisition et de gestion, tout en trouvant des solutions durables et rentables pour améliorer la performance extra-financière des actifs.



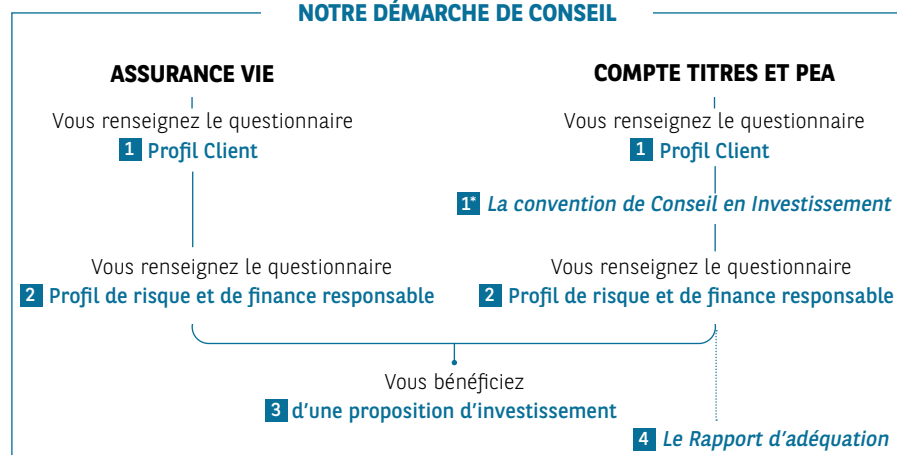
*Pour plus de détails, voir page 19.

PLACEMENTS FINANCIERS : COMMENT BNP PARIBAS VOUS ACCOMPAGNE

BNP Paribas a enrichi son approche de conseil pour vous aider à choisir vos investissements financiers. Cette démarche se concrétise par :

- un renforcement de notre devoir de conseil en assurance vie,
- un service de recommandations personnalisées, matérialisé par une **Convention de conseil en investissement pour votre compte titres (le Compte d'instruments financiers - CIF) et votre Plan d'épargne en actions (PEA).**

NOTRE DÉMARCHE DE CONSEIL



1 LE QUESTIONNAIRE PROFIL CLIENT : POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Cette découverte constitue la pierre angulaire de notre approche et nous permet d'étudier votre situation patrimoniale, vos connaissances et expériences en matière financière. Grâce à vos réponses, votre conseiller peut vous orienter vers les enveloppes d'investissement (assurance vie, PERIN, CIF, PEA et comptes épargne) adaptées à votre situation, vos projets et vos horizons d'investissement.

2 LE QUESTIONNAIRE DE PROFIL DE RISQUE ET DE FINANCE RESPONSABLE POUR COMPRENDRE VOTRE PROFIL DE RENDEMENT/RISQUE ET DE FINANCE RESPONSABLE

Le Profil de risque et de finance responsable vient compléter votre Profil Client.

Il est nécessaire de le renseigner pour chacun de vos contrats : votre ou vos contrats d'assurance vie, votre PEA et votre ou vos comptes titres (CIF).

Ce questionnaire permet de déterminer votre objectif de rendement et de risque. Par ailleurs, depuis le 2 août 2022, une nouvelle réglementation permet de mieux prendre en compte les enjeux du développement durable dans le conseil financier qui vous est délivré pour gérer vos comptes titres, contrats d'assurance vie ou retraite. Nous pourrions ainsi recueillir vos préférences en matière de développement durable, si vous souhaitez donner cette orientation à vos placements.

3 LA PROPOSITION D'INVESTISSEMENT : LA CONVENTION DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Assurance vie, PEA, CIF : pour chacune de vos enveloppes d'investissement, votre conseiller, sur la base de vos réponses aux questionnaires Profils Client, de risque et de finance responsable, vous proposera une allocation sur mesure, optimisant le rendement de votre épargne.

Sa proposition prendra en compte votre connaissance des marchés financiers, votre projet, votre horizon de placement ainsi que l'objectif de rendement et de risque que vous recherchez.

Appelé "Notre proposition d'investissement en assurance vie, en CIF et en PEA", ce document vous est délivré avant toute opération. Vous y retrouverez également mentionnées vos connaissances ainsi que votre expérience sur les marchés financiers et les supports de placements liés.

Bien entendu, vous conservez la pleine initiative et l'entière responsabilité de vos opérations : vous êtes libre de suivre ou non les conseils proposés.

SPÉCIFICITÉS POUR LES CIF ET LES PEA

1* LA CONVENTION DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

Si vous souhaitez bénéficier de conseils via la réception de "Notre proposition d'investissement en CIF et en PEA", la signature de ce document, spécifique aux Comptes d'instruments financiers (CIF) et Plans d'épargne en actions (PEA, PEA PME-ETI), est obligatoire.

Il vous permet de bénéficier de recommandations personnalisées pour la gestion de ces enveloppes d'investissement.

4 LE RAPPORT D'ADÉQUATION EN CIF ET PEA

Autre spécificité des CIF et PEA : "le Rapport d'adéquation" qui vous est adressé en début de chaque année. Ce document, arrêté au 31 décembre de l'année écoulée, est un récapitulatif de chacun de vos comptes CIF et PEA sous convention de Conseil en investissement avec les Profils de risque et de finance responsable correspondants.

Si votre rapport identifie certaines inadéquations entre votre Profil Client, vos Profils de risque, de finance responsable et les supports détenus, votre conseiller prendra contact avec vous afin de faire le point sur vos différents placements.



Actualisez régulièrement votre Profil Client, les Profils de risque et de finance responsable de votre PEA (Plan d'épargne en actions), de chacun de vos contrats d'assurance vie, contrats retraite et de votre CIF (Compte d'instruments financiers) depuis votre espace personnel⁽¹⁾ !

En assurance vie, après avoir validé vos profils, vous pourrez découvrir, lorsque vous réalisez des opérations, une allocation personnalisée de supports financiers.

Vous pouvez réaliser toutes vos opérations d'investissement en CIF, PEA, assurance vie ou contrats retraite sur votre espace client sécurisé.

(1) Coût de connexion selon opérateur.

PLACEMENTS FINANCIERS :

4 ENVELOPPES POUR INVESTIR

1 / L'ASSURANCE VIE : UN PLACEMENT MULTI-FACETTES

Tout au long de la vie, les projets abondent : la vie à deux, la naissance d'un enfant, l'achat d'une résidence principale ou secondaire, le financement des études des enfants, la préparation de la retraite, la transmission de son patrimoine...

Quels que soient vos projets, l'assurance vie tient un rôle essentiel dans la préparation de vos projets.

Si l'assurance vie vous permet de financer plusieurs projets, elle vous offre aussi l'entière liberté de disposer, à tout moment, de votre épargne⁽¹⁾. Qu'ils soient ponctuels ou programmés, vous pouvez réaliser des rachats partiels sur votre contrat et bénéficier ainsi de votre épargne à votre convenance selon vos besoins.

Bien entendu, vous conservez la pleine initiative et l'entière responsabilité de vos opérations : vous êtes libre de suivre ou non les conseils proposés.

CÔTÉ FISCALITÉ, l'assurance vie vous permet de bénéficier d'un cadre fiscal avantageux.

Si vous effectuez des retraits, votre imposition est réduite à partir des 8 ans de votre contrat. Elle ne s'applique pas, en outre, à la totalité du montant racheté mais uniquement aux gains réalisés.

En matière de transmission, votre capital est versé aux bénéficiaires de votre choix, lesquels profitent d'une fiscalité avantageuse.

CÔTÉ GESTION, l'assurance vie vous offre une grande souplesse de fonctionnement.

- **Vous pouvez ainsi vous constituer une épargne régulière et automatique.** Il suffit d'investir régulièrement un montant identique sur le ou les fonds de votre choix. Vous constituez ainsi votre capital progressivement et lissez les effets des fluctuations du marché. Vous choisissez le montant et la périodicité de vos versements en fonction de vos revenus et de vos dépenses, mais aussi de vos projets à financer (achat immobilier, préparation de votre retraite...). Sans aucun engagement, vous restez libre de modifier ou suspendre vos versements à tout moment.

- **Autre possibilité, l'arbitrage progressif.** Vous déterminez un montant d'épargne que vous souhaitez transférer d'un support vers un ou plusieurs autres (dans la limite de 10 supports maximum), de façon progressive sur 12 mois, sans frais d'arbitrage. Par exemple, vous pouvez arbitrer une partie de votre épargne investie dans le Fonds en euros vers des supports en unités de compte⁽²⁾.

- **Enfin, avec la capitalisation dynamique,** vous avez, chaque année, la possibilité d'arbitrer sans frais d'arbitrage⁽³⁾, la totalité de la participation aux bénéfices, générée par le Fonds en euros vers le support en unité de compte de votre choix. Ainsi, vous préservez votre capital net investi⁽⁴⁾ tout en diversifiant votre épargne avec des supports en unités de compte.

2 / LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL : UN CONTRAT 100% RETRAITE

Produit d'épargne réglementé entièrement dédié à la préparation de votre retraite, le Plan d'épargne retraite (PER) individuel vous permet de **bénéficier d'un complément de revenus au moment de votre retraite, tout en profitant chaque année d'une fiscalité avantageuse** : vous pouvez déduire le montant de vos versements de votre revenu imposable, dans la limite d'un plafond⁽⁵⁾.

Complémentaire aux contrats d'assurance vie, le PER individuel vous offre la possibilité de faire fructifier votre épargne sur le long terme, en vous constituant des revenus complémentaires à votre rythme, selon votre profil et votre horizon d'investissement, que ce soit à travers une gestion pilotée ou une gestion libre.

3 / LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS : PRIORITÉ AUX ACTIONS

Si vous souhaitez investir en actions tout en profitant d'une fiscalité privilégiée, vous pouvez vous orienter vers le PEA.

Il vous offre la possibilité de vous constituer un portefeuille d'actions ou de fonds actions (Sicav et FCP français ou OPC coordonnés établis dans l'Union européenne, l'Islande ou la Norvège) dont au moins 75% des actifs sont investis en **valeurs européennes** éligibles au PEA.

Vous bénéficiez d'un cadre fiscal avantageux. Vos plus-values sont exonérées d'impôts (hors prélèvements sociaux), si vous conservez votre PEA pendant 5 ans. Dès 5 ans, vous pourrez effectuer des retraits partiels tout en conservant votre plan.

4 / LE COMPTE D'INSTRUMENTS FINANCIERS : UN LARGE UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Le CIF vous propose un large choix d'investissement, car vous pouvez y investir en titres vifs (actions, obligations...) et en OPC (Sicav et FCP), sur **toutes les classes d'actifs (actions, obligations, monétaires), que ce soit sur les marchés français, européens ou internationaux.**

LE CHOIX POUR CONSTITUER VOTRE PORTEFEUILLE FINANCIER

L'ASSURANCE VIE

Vous constituer une épargne sur le moyen/long terme en ayant accès à une grande variété de supports :

- Le Fonds en euros pour la sécurité,
- des supports en unités de compte pour optimiser la recherche de rendement.

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER) INDIVIDUEL

Disposer de revenus complémentaires au moment de votre retraite et réaliser des économies d'impôts grâce à vos versements chaque année. La possibilité d'opter pour une gestion libre ou pilotée.

LE PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA)

Investir en actions et en fonds actions françaises et européennes sous réserve de leur éligibilité, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

LE COMPTE D'INSTRUMENTS FINANCIERS (CIF)

Vous constituer un portefeuille de titres et de fonds d'investissement sur toutes les classes d'actifs et sur tous les marchés français, européens et internationaux.

(1) Sous réserve de l'accord du bénéficiaire acceptant. Les sommes issues du rachat correspondent à la valeur de rachat du contrat diminuée des prélèvements opérés par l'assureur et des frais de gestion entre autres (sous réserve des modalités prévues par le contrat d'assurance vie).

(2) Les supports en unités de compte (UC) correspondent à l'appellation des fonds d'investissement en assurance vie et présentent à ce titre les mêmes risques de perte en capital pouvant être partielle ou totale. Leur valeur n'est pas garantie et évolue à la hausse comme à la baisse en fonction des marchés financiers et/ou immobiliers...

(3) Hors frais liés au cadre d'investissement.

(4) Le capital net investi sur le Fonds en euros correspond à votre investissement effectué en Fonds en euros après déduction des frais d'entrée ou d'arbitrage.

(5) Plafond de déduction fiscale des versements volontaires sur le PER. Pour les salariés : 10% des revenus professionnels de l'année N-1 pris en compte dans la limite de 8 fois le Plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) N-1 ou déduction plancher de 10% du PASS N-1. Pour les indépendants : 10% du bénéfice imposable de l'année N plafonné à 8 PASS et majoré à 15% pour la part de bénéfice comprise entre 1 et 8 PASS N, ou déduction plancher de 10% du PASS N.

LES SPÉCIFICITÉS DE NOS FONDS D'INVESTISSEMENT

Gérés par des experts de BNP Paribas, nos fonds vous permettent d'investir sur les marchés et de bénéficier d'opportunités géographiques ou sectorielles. S'agissant de supports financiers, des risques et des frais spécifiques sont à prendre en compte.

Principales caractéristiques

- Ces fonds sont gérés par des professionnels de la gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas. Ces experts ont pour objectif de générer une performance équivalente ou supérieure à celle du marché sur lequel ils investissent, tout en cherchant à contrôler les risques. Ils suivent les marchés français et internationaux quotidiennement et n'hésitent pas à acheter ou à vendre des valeurs en fonction de leurs analyses.
- Le nombre important de valeurs constituant les fonds permet de diversifier vos placements. Ainsi, la valorisation de votre portefeuille n'est pas liée à l'évolution du cours de quelques titres détenus en direct.
- Les fonds d'investissement offrent une grande souplesse d'utilisation : vous pouvez y souscrire pour un montant adapté à vos possibilités d'investissement, aucun minimum de souscription n'est requis ; vous avez également, et à tout moment, la possibilité d'acheter et de vendre des parts⁽¹⁾ ou actions de fonds.

Principaux avantages

- Une grande diversification, sur des marchés pouvant parfois être difficiles d'accès à titre individuel.
- Une gestion assurée par des experts de la finance.
- Un niveau de risque clairement identifié pour chaque fonds.

Des risques et des frais spécifiques

- Des produits liés à l'évolution des marchés financiers, qui peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital.
- L'existence de frais pouvant varier en fonction du cadre d'investissement choisi.



Nos experts investissent sur les marchés financiers français et internationaux, tout en cherchant à contrôler les risques.

(1) Suivant l'enveloppe de détention et le type d'opération, des minima peuvent être appliqués. Veuillez vous référer aux dispositions en vigueur.

L'ESSENTIEL DE NOS FONDS



POUR LIRE NOS FICHES...

Chaque fonds est présenté sous forme de fiche avec ses caractéristiques, ses avantages et ses risques. Sont précisés également :

■ L'Indicateur Synthétique de Risque :

Le « Summary Risk Indicator » (SRI) est l'indicateur synthétique de risque et rendement d'un fonds. Il est homogène à tous les acteurs du secteur bancaire, dont les sociétés de gestion de portefeuilles, et il permet notamment aux investisseurs de comparer les fonds entre eux. Ce ratio est un nombre entier compris entre 1, pour les fonds les moins risqués, et 7, pour les plus risqués. Ainsi plus l'indicateur est élevé plus l'horizon d'investissement recommandé est long. La réglementation définit précisément la méthode de calcul du SRI qui repose sur la volatilité du fonds sur les 5 dernières années. Ce chiffre est présent dans les DIC des fonds.

Au niveau d'un portefeuille de fonds, le SRI est la somme des SRI de chaque fonds pondérée par le poids de ces derniers dans le portefeuille.

De la même manière que pour un fonds, le SRI d'un portefeuille est un nombre compris entre 1, pour les portefeuilles fonds les moins risqués, et 7, pour les plus risqués.

■ Les enveloppes conseillées :

assurance vie, contrat retraite, Compte d'instruments financiers (CIF) et/ou Plan d'épargne en actions (PEA).

■ La catégorie de part⁽¹⁾ et le code ISIN.

■ La durée de placement minimale recommandée pour chacun des produits, indiquée par le pictogramme suivant : ⌘

■ Les frais détaillés en 3 rubriques :

- Les frais courants : ce sont les frais annuels réels prélevés sur la valeur liquidative du fonds, exprimés en pourcentage. Ils regroupent notamment les frais liés à la gestion, à l'administration et à la comptabilité du fonds.
- Les frais d'entrée : ils correspondent aux frais maximaux prélevés lors de la souscription des parts ou actions, en pourcentage du montant souscrit. Ils s'appliquent uniquement en cas de souscription en CIF, PEA et PEA PME ETI⁽²⁾.
- Les frais de sortie : ils correspondent aux frais maximaux prélevés lors de la vente des parts ou actions, en pourcentage du montant vendu. Ils s'appliquent uniquement en cas de souscription en CIF, PEA et PEA PME ETI⁽²⁾.

D'autres frais peuvent s'appliquer en fonction de l'enveloppe d'investissement choisie (compte titres/PEA/assurance vie/contrat retraite). Retrouvez les détails de ces frais au niveau de la présentation de chaque fonds. Pour en savoir plus sur un fonds, demandez à votre conseiller la fiche commerciale dédiée ainsi que le Document d'Informations Clés (DIC).

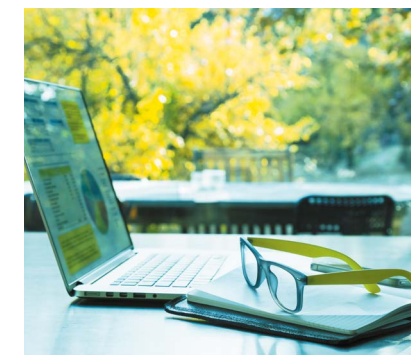
Afin de mettre en place une transition écologique et solidaire, l'Union Européenne souhaite réorienter le flux de capitaux privés vers des investissements durables.

Pour ce faire, elle a récemment créé un nouveau cadre réglementaire permettant aux épargnants d'exprimer leurs préférences en matière de durabilité. En fonction de leurs réponses, les épargnants se verront proposer des fonds en fonction de 3 catégories :

Cat. A | Catégorie A : fonds portant sur des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et qui sont jugées prioritaires par l'Union Européenne comme les entreprises de transport ferroviaire ou de rénovation énergétique des bâtiments par exemple.

Cat. B | Catégorie B : fonds portant sur des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et/ou la société telles que des entreprises de production alimentaire résiliente ou de formation favorisant l'insertion professionnelle.

Cat. C | Catégorie C : fonds qui limitent les effets négatifs sur : l'Environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection de la biodiversité, le recyclage de l'eau ou des déchets...), la Société (qualité des conditions de travail), la Gouvernance d'entreprises (politique de lutte contre la corruption, représentation des femmes dans les conseils d'administration).



■ RÉGLEMENTATION SUR LA COMMUNICATION FINANCIÈRE DURABLE

Le règlement sur la communication financière durable ("Sustainable Finance Disclosure Regulation", SFDR) est entré en vigueur le 10 mars 2021. Toutes les entités financières qui commercialisent des produits de l'Union européenne doivent classer les produits qu'elles gèrent ou conseillent selon certaines catégories :

- produits ayant un objectif d'investissement durable (**article 9**),
- produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales (**article 8**),
- produits non durables (**article 6**).

➔ [Pour en savoir plus](#)



(1) Il existe notamment deux types de parts : dans le cadre d'un compte titres ou d'un PEA, les parts de Capitalisation (Capi) réinvestissent dans le portefeuille tous les revenus perçus (dividendes, intérêts...) alors que les parts de Distribution (Distri) reversent périodiquement aux porteurs tout ou partie des revenus générés.

(2) Petites et moyennes entreprises (PME) - Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

NOS THÉMATIQUES D'INVESTISSEMENT

BNP Paribas met à votre disposition une large gamme de fonds d'investissement, pour vous permettre de vous constituer une épargne ou de valoriser une épargne déjà existante et réaliser vos projets.

Pour vous aider à faire votre choix, nous avons sélectionné 27 fonds répartis en 7 thématiques d'investissement :

- **placer ses liquidités à court terme,**
- **profiter de solutions d'épargne flexibles,**
- **privilégier l'immobilier,**
- **contribuer aux défis sociaux et environnementaux,**
- **investir dans les entreprises de premier rang,**
- **soutenir les PME,**
- **investir dans les leaders de l'innovation.**

CHAQUE FONDS PROPOSÉ APPARTIEN À L'UNE DES 7 THÉMATIQUES D'INVESTISSEMENT SUIVANTES :

PLACER SES LIQUIDITÉS À COURT TERME

Alternatifs aux dépôts bancaires, les fonds monétaires offrent une diversification des investissements, une disponibilité quasi instantanée des liquidités et une relative stabilité de leur valeur; ils sont également considérés comme une option de placement, dont le rendement est étroitement corrélé au taux de référence du marché monétaire, pour les investisseurs qui ont des liquidités à placer à court terme ou dont l'horizon de placement n'est pas bien défini ou encore dans l'attente d'un projet d'investissement ultérieur. Le risque de perte en capital n'est pas exclu.

PROFITER DE SOLUTIONS D'ÉPARGNE FLEXIBLES

Pour accéder à une gestion "tout-en-un" dans laquelle le gérant du fonds adapte la composition du portefeuille (actions, obligations...) dans le temps en fonction du contexte financier et de ses anticipations. La grande diversification de ces fonds contribue à réduire globalement les effets dus aux fluctuations des marchés tout en proposant un potentiel de performance attractif. Le risque de perte en capital n'est pas exclu.

PRIVILÉGIER L'IMMOBILIER

Pour accéder à des placements tels qu'une SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) ou un OPCI (Organisme de Placement Collectif en Immobilier) permettant d'investir en immobilier physique (bureaux, commerces, logements...) et/ou en immobilier financier (actions et obligations foncières), quel que soit le montant d'investissement souhaité et sans les contraintes de gestion locative. Le risque de perte en capital n'est pas exclu.

CONTRIBUER AUX DÉFIS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Pour accéder, au travers de fonds responsables, à des entreprises qui cherchent à apporter des solutions concrètes aux enjeux environnementaux et/ou sociaux. Elles cherchent à bénéficier de la croissance future attendue dans ces domaines tout en contribuant à la transition vers une économie plus inclusive et moins carbonée.

INVESTIR DANS LES ENTREPRISES DE PREMIER RANG

Pour accéder, au travers de fonds responsables, aux actions des grandes entreprises françaises, européennes, américaines et japonaises, qui affichent une solide santé financière ou un potentiel de croissance. Ces sociétés réalisent une partie de leurs résultats à l'exportation et bénéficient ainsi d'une exposition à la croissance mondiale. Le risque de perte en capital n'est pas exclu.

SOUTENIR LES PME (PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES)

Pour accéder, au travers de fonds responsables, aux entreprises françaises et européennes, de petite ou moyenne capitalisation, innovantes et reconnues pour leur dynamisme et la diversité des secteurs économiques qu'elles couvrent, et tirer parti de leur potentiel de performance. Ces sociétés ont, selon nous, des perspectives de croissance structurellement supérieures à celles des grands groupes, grâce à leur plus grande flexibilité et leur meilleure capacité d'adaptation aux nouvelles orientations de marché. Parmi ces sociétés se trouvent les leaders français et européens de demain. Le risque de perte en capital n'est pas exclu.

INVESTIR DANS LES LEADERS DE L'INNOVATION

Pour accéder au potentiel de croissance des sociétés liées à un secteur ou une thématique tels que la santé, la consommation, ou dans des sociétés à la pointe de l'innovation technologique. En étant investis dans des secteurs ou des thématiques bien ciblés, ces fonds sont moins corrélés aux marchés d'actions globaux. Ils peuvent bénéficier de source de croissance structurellement forte, en contrepartie d'une volatilité souvent plus élevée. Le risque de perte en capital n'est pas exclu.

DES LABELS POUR CERTAINS FONDS



- Le label ISR d'État : ce label vise à favoriser la visibilité des investissements socialement responsables (ISR) par les épargnants en leur permettant d'identifier aisément des placements qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds labellisé ISR doit ainsi répondre à de nombreuses exigences : transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...), sélection en portefeuille basée sur des critères ESG prouvés, politique de vote et d'engagement cohérente.



- Le Label Finansol distingue les placements d'épargne solidaire sur la base de critères de solidarité et de transparence. Il garantit aux épargnants que le fonds contribue au financement d'activités à fort impact social et/ou environnemental. Le label atteste par ailleurs de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. Pour plus d'informations sur Finansol, vous pouvez consulter le site www.finansol.org.



- Dans un contexte de besoins de financement de l'économie française suite à la crise sanitaire, le label "Relance" reconnaît les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non.

LES PERFORMANCES DE NOS FONDS⁽¹⁾

DONNÉES ARRÊTÉES AU 31/12/2022

ELIGIBILITÉ PEA	INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE	HORIZON MINIMUM DE PLACEMENT ⁽³⁾	AU 31/12/2022	ANNUALISÉE 3 ANS ⁽⁴⁾	ANNUALISÉE 5 ANS ⁽⁴⁾	ÉTOILES MORNINGSTAR ⁽⁵⁾	LABEL ⁽⁶⁾
-----------------	----------------------------------	---	---------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	----------------------

PLACER SES LIQUIDITÉS À COURT TERME P. 28

BNP Paribas Mois ISR Pour investir vos liquidités à court terme sur le marché monétaire de la zone euro tout en bénéficiant d'une approche ISR.	-	1	1 an	-0,02 %	-0,33 %	-0,34 %	★★★	
---	---	---	------	---------	---------	---------	-----	--

PROFITEZ DE SOLUTIONS FLEXIBLES P. 29

Harmony Prime Pour vous constituer une épargne en investissant dans des actifs cotés et non cotés.	-	2	5 ans	-5,84 %	-	-	-	-
--	---	---	-------	---------	---	---	---	---

SICAV BNP Paribas Perspectives Pour préparer votre retraite en toute sérénité en investissant dans de nombreuses classes d'actifs de toutes zones géographiques.	Selon les compartiments							
--	-------------------------	--	--	--	--	--	--	--

SICAV BNP Paribas Perspectives Long Terme	-	4	5 ans	-19,08 %	-21,43 %	-1,53 %	★★★	-
--	---	---	-------	----------	----------	---------	-----	---

PRIVILÉGIER L'IMMOBILIER P. 32

SCPI Accès Valeur Pierre Pour investir indirectement dans une SCPI historique avec un patrimoine immobilier très majoritairement constitué de bureaux parisiens.	-	3	10 ans	TRI (taux de rendement interne) 10 ans : 9,27 % au 31/12/2022 Taux de distribution : 4,45 % en 2022				
--	---	---	--------	--	--	--	--	--

SC Pierre Impact Pour investir majoritairement dans de l'immobilier résidentiel paneuropéen via un fonds à impact social.	-	2	10 ans	TRI annualisé 2022 (depuis la création du fonds soit du 16/06/2022 au 31/12/2022) : 4,30 %				
---	---	---	--------	--	--	--	--	--

BNP Paribas Immobilier ISR Pour profiter du potentiel d'entreprises européennes qui font preuve de dynamisme et d'innovation dans le secteur de l'immobilier durable.	-	5	5 ans	-32,85 %	-11,81 %	-4,21 %	★★★	
---	---	---	-------	----------	----------	---------	-----	--

CONTRIBUER AUX DÉFIS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX P. 36

BNP Paribas Social et Solidaire Pour contribuer notamment au financement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire en France.	-	3	5 ans	-15,49 %	-5,14 %	-1,66 %	★★	
--	---	---	-------	----------	---------	---------	----	--

BNP Paribas Green Business Pour investir dans des fonds internationaux de différentes classes d'actifs qui contribuent à la transition énergétique ou écologique.	-	3	4 ans	-19,17 %	-5,39 %	-	★★	-
---	---	---	-------	----------	---------	---	----	---

BNP Paribas Aqua Pour investir dans des entreprises internationales dont l'activité est liée au thème de l'eau.	-	4	5 ans	-18,19 %	6,66 %	8,32 %	★★★★	
---	---	---	-------	----------	--------	--------	------	--

BNP Paribas Développement Humain Pour investir dans un fonds focalisé sur la satisfaction des besoins fondamentaux de l'être humain.	✓	4	5 ans	13,97 %	0,99 %	3,69 %	★★★	
--	---	---	-------	---------	--------	--------	-----	--

BNP Paribas SMaRT Food Pour investir dans des entreprises internationales dont l'activité est liée à l'alimentation produite de façon durable et transformée de manière responsable.	-	4	5 ans	-11,13 %	2,64 %	3,24 %	★★★	
--	---	---	-------	----------	--------	--------	-----	--

BNP Paribas Inclusive Growth Pour investir dans des actions de sociétés internationales qui mettent en œuvre les meilleures pratiques pour contribuer à une croissance inclusive.	-	4	5 ans	-11,79 %	3,96 %	6,19 %	★★★	
---	---	---	-------	----------	--------	--------	-----	--

Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

Source pour les OPC BNP Paribas : BNP Paribas Asset Management. Performances des parts Classic, nettes de frais, en euros.

LES PERFORMANCES DE NOS FONDS⁽¹⁾

DONNÉES ARRÊTÉES AU 31/12/2022

ELIGIBILITÉ PEA	INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE	HORIZON MINIMUM DE PLACEMENT ⁽³⁾	AU 31/12/2022	ANNUALISÉE 3 ANS ⁽⁴⁾	ANNUALISÉE 5 ANS ⁽⁴⁾	ÉTOILES MORNINGSTAR ⁽⁵⁾	LABEL ⁽⁶⁾
-----------------	----------------------------------	---	---------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------------------------	----------------------

CONTRIBUER AUX DÉFIS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX P. 36 (SUITE)

BNP Paribas Climate Impact Pour investir dans des entreprises à travers le monde qui proposent des solutions au changement climatique.	-	4	5 ans	-22,36 %	4,60 %	6,94 %	★★★	
--	---	---	-------	----------	--------	--------	-----	--

BNP Paribas Euro Climate Aligned Pour investir dans des entreprises de la zone euro qui suivent une approche durable tout en respectant les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.	✓	4	5 ans	-16,45 %	1,30 %	2,82 %	-	
---	---	---	-------	----------	--------	--------	---	--

BNP Paribas Green Tigers Pour investir dans des actions émises par des sociétés qui opèrent sur les marchés environnementaux en Asie et/ou région du Pacifique.	-	4	5 ans	-21,23 %	Fonds créé en novembre 2021			
---	---	---	-------	----------	-----------------------------	--	--	--

INVESTIR DANS LES ENTREPRISES DE PREMIER RANG P. 45

BNP Paribas Valeurs Françaises ISR Pour accéder à un portefeuille d'actions françaises à forte conviction mettant l'accent sur l'analyse des fondamentaux des entreprises et de leur secteur.	✓	4	5 ans	-13,60 %	1,62 %	3,15 %	★★★	
---	---	---	-------	----------	--------	--------	-----	--

BNP Paribas Best Sélection Actions Euro ISR Pour investir dans des entreprises de la zone euro évoluant dans des secteurs bien structurés et qui sont les mieux positionnées pour générer une surperformance.	✓	4	5 ans	-13,03 %	3,43 %	2,67 %	★★★	
---	---	---	-------	----------	--------	--------	-----	--

BNP Paribas Sustainable US Multi-Factor Equity Pour profiter d'une stratégie multifactorielle qui propose une exposition diversifiée aux grandes capitalisations américaines.	-	5	5 ans	-9,29 %	7,44 %	10,16 %	★★★	
---	---	---	-------	---------	--------	---------	-----	--

BNP Paribas Sustainable Japan Multi-Factor Equity Pour investir dans des actions japonaises sélectionnées selon une approche multi-facteurs.	-	4	5 ans	-11,12 %	-1,80 %	-0,60 %	★★	
--	---	---	-------	----------	---------	---------	----	--

BNP Paribas Actions Monde ISR Pour investir dans des actions internationales sélectionnées pour leur faible volatilité.	-	4	5 ans	-10,21 %	2,56 %	5,92 %	★★★	
---	---	---	-------	----------	--------	--------	-----	--

BNP Paribas Finance Europe ISR Pour investir dans des actions européennes du secteur financier. Il met en œuvre une stratégie d'investissement systématique et active.	✓	5	5 ans	-7,45 %	-2,70 %	-5,37 %	★★	
--	---	---	-------	---------	---------	---------	----	--

SOUTENIR LES PME P. 51

BNP Paribas Smallcap Euroland ISR Pour investir dans des actions de sociétés de petite capitalisation de la zone euro.	✓	4	5 ans	-21,79 %	-2,46 %	-0,12 %	★★★	
--	---	---	-------	----------	---------	---------	-----	--

BNP Paribas Actions PME/ETI ISR Pour investir dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) des pays de la zone euro.	✓	4	5 ans	-26,12 %	-0,59 %	-0,85 %	★★	
---	---	---	-------	----------	---------	---------	----	--

BNP Paribas Midcap France ISR Pour investir dans des actions de sociétés françaises de moyenne capitalisation.	✓	4	5 ans	-18,78 %	-4,11 %	-1,17 %	★★	
--	---	---	-------	----------	---------	---------	----	--

INVESTIR DANS LES LEADERS DE L'INNOVATION P. 54

BNP Paribas Disruptive Technology Pour bénéficier d'un fonds d'actions concentré en actions d'entreprises internationales qui capte l'émergence de nouvelles technologies qui révolutionnent nos vies.	-	5	5 ans	-26,17 %	10,08 %	15,00 %	★★★★	-
--	---	---	-------	----------	---------	---------	------	---

BNP Paribas Health Care Innovators Pour bénéficier d'un portefeuille d'actions internationales concentré qui investit dans la croissance séculaire et l'innovation dans le secteur de la santé.	-	4	5 ans	-1,09 %	9,57 %	11,68 %	★★★★	-
---	---	---	-------	---------	--------	---------	------	---

BNP Paribas Consumer Innovators Pour bénéficier d'un portefeuille concentré qui capte les mutations que connaissent les valeurs de consommation mondiales dans le sillage des évolutions technologiques et démographiques.	-	5	5 ans	-28,37 %	3,20 %	6,44 %	★★★	-
--	---	---	-------	----------	--------	--------	-----	---

Retrouvez les informations sur les performances de nos fonds à la page 25 ... →

Source pour les OPC BNP Paribas : BNP Paribas Asset Management. Performances des parts Classic, nettes de frais, en euros.

LES PERFORMANCES DE NOS FONDS⁽¹⁾

DONNÉES ARRÊTÉES AU 31/12/2022



PLACER SES LIQUIDITÉS À COURT TERME P. 28										
BNP Paribas Mois ISR/FR0011482686	-0,04 %	-0,57 %	-0,41 %	-0,33 %	-0,37 %	-	-	-	-	-
PROFITEZ DE SOLUTIONS FLEXIBLES P. 29										
Harmony Prime/FR0013512050	-5,87 %	4,02 %	-	-	-	-	-	-	-	-
SICAV BNP Paribas Perspectives Long Terme/FR0010146530	-19,08 %	15,03 %	-10,89 %	27,81 %	-12,65 %	10,03 %	0,50 %	6,70 %	6,00 %	21,10 %
PRIVILÉGIER L'IMMOBILIER P. 34										
SC Pierre Impact/FR0014009XS9	TRI annualisé 2022 (depuis la création du fonds soit du 16/06/2022 au 31/12/2022) : 4,30 %									
BNP Paribas Immobilier ISR (Classic, C)/FR0010156216	-32,85 %	17,62 %	-13,13 %	31,16 %	-10,36 %	12,04 %	-6,80 %	15,30 %	21,60 %	10,00 %
CONTRIBUER AUX DÉFIS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX P. 36										
BNP Paribas Social et solidaire/FR0011870997	-15,49 %	6,89 %	-5,50 %	14,89 %	-6,25 %	1,57 %	0,40 %	4,90 %	-	-
BNP Paribas Green Business/FR0013301447	-19,17 %	3,58 %	1,09 %	15,03 %	-	-	-	-	-	-
BNP Paribas Aqua/FR0010668145	-18,19 %	37,75 %	7,65 %	35,47 %	-9,22 %	11,53 %	12,00 %	12,50 %	14,50 %	21,40 %
BNP Paribas Développement Humain/FR0010077412	-13,97 %	23,04 %	-2,69 %	21,54 %	-4,23 %	5,23 %	-5,50 %	15,20 %	9,00 %	19,60 %
BNP Paribas SMaRT Food/LU1165137149	-11,13 %	18,81 %	2,40 %	25,60 %	-13,62 %	6,73 %	10,20 %	-	-	-
BNP Paribas Inclusive Growth/LU1165136174	-11,79 %	25,15 %	1,78 %	20,09 %	0,11 %	1,33 %	-2,90 %	-	-	-
BNP Paribas Climate Impact/LU0406802339	-22,36 %	22,21 %	20,60 %	35,27 %	-9,62 %	7,67 %	14,60 %	9,10 %	7,00 %	25,90 %
BNP Paribas Euro Climat Aligned/FR0010302398	-16,26 %	25,04 %	-0,72 %	24,78 %	-11,39 %	4,40 %	0,-40 %	7,90 %	4,10 %	20,10 %
BNP Paribas Green Tigers/LU235555223	-21,23 %	Fonds créé en novembre 2021								
INVESTIR DANS LES ENTREPRISES DE PREMIER RANG P. 45										
BNP Paribas Valeurs Françaises ISR/FR0010028902	-13,60 %	28,92 %	-5,78 %	22,96 %	-9,49 %	11,37 %	6,20 %	10,50 %	2,10 %	19,70 %
BNP Paribas Best Sélection Actions Euro ISR/FR0010115410	-13,03 %	22,97 %	3,45 %	21,14 %	-14,88 %	12,15 %	2,90 %	9,20 %	3,50 %	21,40 %
BNP Paribas Sustainable US Multi-Factor Equity/LU1956163379	-9,29 %	41,53 %	-3,40 %	29,05 %	1,41 %	6,64 %	14,00 %	17,20 %	22,30 %	27,30 %
BNP Paribas Sustainable Japan Multi-Factor Equity/LU1956138777	-11,12 %	11,89 %	-4,77 %	13,43 %	-9,66 %	7,32 %	2,90 %	16,60 %	1,60 %	26,50 %
BNP Paribas Actions Monde ISR/FR0010108977	-10,21 %	25,46 %	-4,24 %	25,80 %	-1,75 %	4,18 %	8,00 %	7,30 %	20,90 %	18,20 %
BNP Paribas Finance Europe ISR/FR0010077321	-7,45 %	33,64 %	-25,43 %	11,73 %	-25,90 %	9,79 %	-4,95 %	-1,67 %	-1,51 %	20,58 %
SOUTENIR LES PME P. 51										
BNP Paribas Smallcap Euroland ISR/FR0010128587	-21,79 %	16,46 %	1,88 %	27,36 %	-15,92 %	20,37 %	-1,10 %	25,70 %	3,90 %	31,70 %
BNP Paribas Actions PME ETI ISR/FR0013254380	-26,12 %	15,30 %	15,33 %	21,53 %	-19,74 %	-	-	-	-	-
BNP Paribas Midcap France ISR/FR0010616177	-18,78 %	13,76 %	-4,56 %	19,21 %	-10,32 %	17,73 %	5,10 %	13,20 %	4,80 %	21,60 %
INVESTIR DANS LES LEADERS DE L'INNOVATION P. 54										
BNP Paribas Disruptive Technology/LU0823421689	-26,17 %	33,63 %	35,16 %	39,82 %	7,93 %	18,89 %	10,60 %	19,60 %	27,90 %	16,90 %
BNP Paribas Health Care Innovators/LU0823416762	1,09 %	18,83 %	9,48 %	25,54 %	5,24 %	-1,22 %	-8,70 %	15,10 %	34,90 %	31,70 %
BNP Paribas Consumer Innovators/LU0823411706	-28,37 %	15,74 %	32,55 %	27,94 %	-2,81 %	11,56 %	3,90 %	14,00 %	11,90 %	34,40 %

Source pour les OPC BNP Paribas : BNP Paribas Asset Management. Performances des parts Classic, nettes de frais, en euros.
Source pour l'OPCI : BNP Paribas Real Estate.

Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

LES PERFORMANCES DE NOS FONDS⁽¹⁾

(1) OPC de droit français et luxembourgeois. BNP Paribas Smart Food, BNP Paribas Climate Impact, BNP Paribas Sustainable US Multi-Factor Equity, BNP Paribas Sustainable Japan Multi-Factor Equity, BNP Paribas Disruptive Technology, BNP Paribas Green Tigers, BNP Paribas Consumer Innovators, BNP Paribas Health Care Innovators, BNP Paribas Inclusive Growth sont des compartiments de BNP Paribas Funds, SICAV de droit luxembourgeois conforme à la directive 2009/65/CE. Source pour les OPC BNP Paribas Asset Management : BNP Paribas Securities Services. Source pour les SC, SCPI : BNP Paribas Real Estate. Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE⁽²⁾ > (2) Niveau de risque allant de 1 à 7, 1 correspondant au niveau de risque le plus faible et 7 au plus élevé.

HORIZON MINIMUM DE PLACEMENT⁽³⁾ > (3) L'horizon de placement recommandé est d'autant plus long que le risque est élevé.

ANNUALISÉE 3 ANS⁽⁴⁾ > (4) Le calcul des performances est effectué au 31/12/2022. Performances des parts Classic, nettes de frais, en euros et hors fiscalité et prélèvements sociaux éventuels (sauf pour la SCPI Opus Real : net de fiscalité allemande).
ANNUALISÉE 5 ANS⁽⁴⁾ > Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

ÉTOILES MORNINGSTAR⁽⁵⁾ > (5) Notation Morningstar au 31/12/2022 - Droits d'auteur © 2022 Morningstar, Inc. www.morningstar.com. Tous droits réservés. La notation globale de chaque fonds, indiquée par une ou plusieurs étoiles, s'appuie sur une moyenne pondérée du nombre d'étoiles attribuées à chaque fonds au cours des périodes de notation de trois, cinq et dix ans. Les informations contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou distribuées et (3) leur exactitude, leur exhaustivité et leur caractère opportun ne sont pas garantis. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne peuvent être tenus responsables de tout dommage ou perte découlant de l'utilisation de ces informations. Les performances du passé ne présument en rien des performances futures.

LABEL ISR⁽⁶⁾ > (6) Investissement socialement responsable.

AVERTISSEMENT. L'investisseur est averti que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué, ces OPC présentant un risque de perte en capital non mesurable a priori. Par ailleurs, les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux pages 58, 59, 60 et 61 ainsi qu'à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'information clé pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible sur le site Internet mabanque.bnpparibas (coût de connexion selon fournisseur d'accès). Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, un conseil en investissement ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas, Source : BNP Paribas Asset-Management/BNP Paribas Real Estate.

NOS FONDS

L'ESSENTIEL POUR INVESTIR

27 fonds pour constituer votre épargne et diversifier vos placements. Ces fonds vous permettent d'accéder à des marchés phares sur les principales zones géographiques ou à des gestions thématiques que nous avons identifiées comme clés.

PLACER SES LIQUIDITÉS À COURT TERME

- BNP Paribas mois ISR* (p.28)

PROFITEZ DE SOLUTIONS D'ÉPARGNE FLEXIBLES

- Harmony Prime (p.29)
- BNP Paribas Perspectives (p.30)

PRIVILÉGIER L'IMMOBILIER

- SCPI Accès Valeur Pierre* (p.32)
- SC Pierre Impact (p.34)
- BNP Paribas Immobilier ISR* (p.35)



* Ces fonds détiennent le label ISR d'État.

CONTRIBUER AUX DÉFIS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

- BNP Paribas Social et Solidaire (p.36)
- BNP Paribas Green Business (p.37)
- BNP Paribas Aqua* (p.38)
- BNP Paribas Développement Humain* (p.39)
- BNP Paribas SMaRT Food* (p.40)
- BNP Paribas Inclusive Growth* (p.41)
- BNP Paribas Climate Impact* (p.42)
- BNP Paribas Euro Climate Aligned* (p.43)
- BNP Paribas Green Tigers* (p.44)

INVESTIR DANS LES ENTREPRISES DE PREMIER RANG

- BNP Paribas Valeurs Françaises ISR* (p.45)
- BNP Paribas Best Sélection Actions Euro ISR* (p.46)
- BNP Paribas Sustainable US Multi-Factor Equity* (p.47)
- BNP Paribas Sustainable Japan Multi-Factor Equity* (p.48)
- BNP Paribas Actions Monde ISR* (p.49)
- BNP Paribas Finance Europe ISR (p.50)

SOUTENIR LES PME

- BNP Paribas Smallcap Euroland ISR* (p.51)
- BNP Paribas Actions PME ETI ISR* (p.52)
- BNP Paribas Midcap France ISR* (p.53)

INVESTIR DANS LES LEADERS DE L'INNOVATION

- BNP Paribas Disruptive Technology (p.54)
- BNP Paribas Health Care Innovators (p.55)
- BNP Paribas Consumer Innovators (p.56)



* Ces fonds détiennent le label ISR d'État.

BNP Paribas Mois ISR

Au 31/12/2022

FR0011482686 (part Classic, Capi)

1 mois

CIF ASSURANCE VIE Cat. A | - % Cat. B | 15 % Cat. C | E, S et G SFDR Art.8 Label ISR

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Mois ISR vous investissez vos liquidités à court terme sur le marché monétaire de la zone euro tout en bénéficiant d'une approche ISR.



Eric Doisteanu

L'EXPLICATION DU GÉRANT

Ce fonds classifié monétaire standard par la réglementation a pour objectif de garantir un très bon niveau de liquidité et sur une durée minimum de placement d'un mois, d'obtenir une performance nette de frais étroitement corrélée à l'évolution de l'€STR en investissant principalement dans des titres de créances négociables et des obligations, mais aussi dans des pensions livrées et des OPC. Un filtre Investissement Socialement Responsable (ISR) est appliqué dans le cadre de la sélection des émetteurs. Celle-ci repose sur une combinaison des recommandations financières et extra-financières.

POURQUOI CE FONDS EST ISR ?

Le fonds sélectionne les émetteurs parmi ceux qui affichent les meilleures notes ESG au sein de leur secteur ou de leur zone géographique. Cette sélection basée sur la note ESG aboutit à une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement.

QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : taux, crédit et à l'investissement durable et à la prise en compte de critères ESG.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Mois ISR
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management France
- **Domiciliation** : France
- **Frais courants** : 0,40%
- **Frais d'entrée max.** : 0,5%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 0,9%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

Source : BNP Paribas Asset Management.

Harmony Prime

Au 31/12/2022

FR0013512050 (part Classic Capi)

5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A | - Cat. B | 25 % Cat. C | E, S et G SFDR Art.8

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec Harmony Prime, vous vous constituez une épargne en investissant dans des actifs cotés et non cotés.



Raphaël Lorenz

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous bénéficiez de l'association dans un seul produit d'actifs cotés et non cotés. Du fait de leur faible liquidité, les actifs non cotés présentent un rendement espéré plus élevé, appelé "prime d'illiquidité". Les actifs cotés, en actions et obligations à l'échelle mondiale, qui représentent les 2/3 du portefeuille, assurent la liquidité bimensuelle du fonds. Pour protéger les porteurs existants, un mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre dès lors que les rachats représenteront plus de 2% de l'actif du fonds.

Ce fonds est destiné à une clientèle avertie ayant une bonne connaissance des marchés et désirant investir sur le long terme, c'est-à-dire sur un horizon de 5 ans minimum.

INVESTIR DANS HARMONY PRIME, C'EST :

- Une solution innovante associant le meilleur de nos expertises.
- Un objectif de rendement annualisé net de frais de 3% sur 5 ans.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : FCP (Fonds commun de placement) Harmony Prime
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management France
- **Domiciliation** : France
- **Frais courants** : 1,04%
- **Frais d'entrée max.** : 1%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 0,65%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

(2) Petites et moyennes entreprises (PME) - Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Source : BNP Paribas Asset Management.

SICAV BNP Paribas Perspectives

Au 31/12/2022

selon date de départ en retraite

CIF ASSURANCE VIE PER GESTION PILOTÉE

SFDR Art.8

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec la Sicav BNP Paribas Perspectives, vous préparez votre retraite en toute sérénité en investissant dans de nombreuses classes d'actifs de toutes zones géographiques.



Olivier Retiere

LE MOT DU GÉRANT

Avec la société d'investissement à capital variable (SICAV) BNP Paribas Perspectives, vous épargnez dans un placement conçu pour préparer votre départ à la retraite ou la réalisation de tout autre projet à moyen/long terme, dans une approche qui privilégie l'investissement responsable. Chaque compartiment investit majoritairement dans des titres respectant les critères ESG (Environnementaux, sociaux et de gouvernance), avec en cible 75% de la sphère privée (actions et obligations d'entreprises) investis dans des titres respectant ces critères. BNP Paribas Perspectives comprend 8 compartiments suivant deux approches distinctes :

- Les compartiments gérés selon une approche de risque décroissant, au nombre de 6, ont une durée de vie de 18 ans et une date de fin correspondant au moment du départ à la retraite ou du début de projet. Plus on s'approche de l'échéance, plus le risque du compartiment, exprimé en volatilité⁽¹⁾, diminue suivant une grille de désensibilisation. Il en résulte une allocation évolutive comportant plus d'actifs risqués (actions, dette émergente, "High Yield") lorsque l'horizon est lointain et plus d'actifs à moindre risque (obligations d'États principalement)

lorsque l'horizon est proche. Cette méthode permet de profiter du potentiel de performance des actifs risqués en début de compartiment et de réduire progressivement le risque lorsque l'échéance du projet ou la date de départ à la retraite est proche.

- Les compartiments à risque constant permettent de choisir un horizon de placement à court, moyen ou long terme. La volatilité⁽¹⁾ est constante sur chacun de ces horizons : limitée à court terme, équilibrée à moyen terme et plus élevée à long terme.

(1) La volatilité mesure l'ampleur de variation de performance d'un OPC : plus la volatilité est faible, plus la performance de l'OPC est régulière. Une volatilité élevée signifie que le cours d'un instrument de placement évolue fortement à la hausse et à la baisse au cours d'une période relativement courte. La volatilité est également un indicateur du risque que court un investisseur avec un instrument de placement déterminé.

Compartiment	Code ISIN	SRI	Frais courants au 31/12/2022	Cat. A	Cat. B	Cat. C
BNP Paribas Perspectives 2037-2039	FR0013391448	3/7	1,72%	0%	35%	E, S & G
BNP Paribas Perspectives 2034-2036	FR0013049426	3/7	1,81%	0%	30%	E, S & G
BNP Paribas Perspectives 2031-2033	FR0011351717	3/7	1,77%	0%	30%	E, S & G
BNP Paribas Perspectives 2028-2030	FR0010839274	3/7	1,70%	0%	25%	E, S & G
BNP Paribas Perspectives 2025-2027	FR0010390807	3/7	1,42%	0%	25%	E, S & G
BNP Paribas Perspectives Court Terme	FR0010146837	2/7	0,70%	0%	20%	E, S & G
BNP Paribas Perspectives Moyen Terme	FR0010146852	3/7	1,58%	0%	30%	E, S & G
BNP Paribas Perspectives Long Terme	FR0010146530	4/7	1,72%	0%	35%	E, S & G

INVESTIR DANS LA SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES, C'EST

- Bénéficier d'un investissement spécialement conçu pour la préparation de la retraite ou d'un projet : chacun des compartiments est géré en fonction d'un horizon de placement défini.
- Préparer dès maintenant son départ à la retraite en investissant, en toute simplicité et de façon responsable, une partie de son épargne sur les marchés financiers.

- la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.

- Exposition aux risques suivants : actions, taux, conflits d'intérêts potentiels, gestion discrétionnaire, risque lié aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties, dérivés, change, crédit, marchés émergents, titres à haut rendement "High Yield", conflits d'intérêts potentiels et risque lié à l'investissement en actions de PME et ETI⁽³⁾ via des OPC.

QUELS RISQUES⁽²⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

FICHE D'IDENTITÉ

- Forme juridique :** SICAV BNP Paribas Perspectives
- Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management France
- Gérant délégué :** BNP Paribas Asset Management France
- Domiciliation :** France
- Frais courants :** voir ci-dessus
- Frais d'entrée max. :** 2%
- Frais de sortie :** néant
- Frais de commission de gestion max. :** 1,20%


(2) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

(3) Petites et moyennes entreprises (PME) - Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Source : BNP Paribas Asset Management.

SCPI Accès Valeur Pierre

Les données sont exprimées au 31/12/2022

CIF **Cat. A** | 1% **Cat. B** | 30% **Cat. C** | E⁽¹⁾ SFDR Art.8  | 10 ans

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

En choisissant Accès Valeur Pierre, vous investissez dans une SCPI historique reposant sur un marché parisien résilient, bénéficiant d'un patrimoine exceptionnel en constante évolution.



Raphaël Serrat

L'EXPLICATION DU GÉRANT

Avec Accès Valeur Pierre, vous capitalisez sur un patrimoine parisien d'exception en investissant principalement dans des immeubles de bureaux situés dans Paris ou dans le Croissant Ouest parisien.

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

La SCPI Accès Valeur Pierre est labellisée ISR immobilier depuis le 24 juin 2022. Elle respecte des critères dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Les performances énergétiques sont optimisées en réduisant l'impact sur le climat (E), en améliorant l'impact social/sociétal -mobilité douce, santé, bien-être- (S), et en intégrant les locataires, gestionnaires d'immeubles, prestataires de travaux..., dans un principe de bonne gouvernance (G).

FICHE D'IDENTITÉ

- **Société de gestion** : BNP Paribas Real Estate Investment Management France
- **Domiciliation** : France
- **Commission de souscription** : 8,93% du montant investi - Intégrée dans le prix de souscription à l'acquisition des parts
- **Frais récurrents** : 1,19% par an (Frais de gestion directement supportés par la SCPI Les revenus distribués sont nets de ces frais)
- **Frais de sortie** : néant
- **Total des frais payés la 1^{re} année de souscription** : 10,1%* (commission de souscription + frais récurrents)

*Ce taux correspond à celui indiqué sur le Document d'Informations Clés (DIC) du fonds.

(1) Au sens de la méthodologie BNP Paribas REIM et du Label ISR français.

(2) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

Les références à un prix/label ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

INVESTIR DANS ACCÈS VALEUR PIERRE, C'EST :

- Accéder indirectement à un patrimoine immobilier de qualité en contrepartie de frais de gestion.
- Investir dans un fonds développant une stratégie de valorisation du patrimoine.
- Privilégier une SCPI historique ancrée dans le marché parisien depuis plus de 40 ans.

QUELS RISQUES(2) ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Risque de liquidité, risques liés au recours à l'endettement, risque de perte en capital, risque en matière de durabilité et risque de marché.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>



SC Pierre Impact

Au 31/12/2022

FR0014009XS9

10 ans

ASSURANCE VIE Cat. A | 5% Cat. B | 100% Cat. C | E⁽¹⁾ SFDR Art.9



L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec Pierre Impact, vous choisissez d'investir dans un immobilier résidentiel solidaire et durable. Ce fonds vous permet à la fois de bénéficier de performances stables, fondées sur la résilience de l'immobilier résidentiel européen, et de donner du sens à votre épargne avec un fonds à impact social.



Ludmila Surun

LE MOT DU GÉRANT

Pierre Impact investit dans l'immobilier résidentiel sous toutes ses formes et participe, avec des logements plus accessibles et plus durables, à la création de la ville de demain.

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

L'ambition de Pierre Impact est d'améliorer l'accès au logement et de lutter contre le mal-logement. Cet engagement se traduit par la mesure d'un taux d'impact social devant représenter au minimum 50% de son allocation. Il comprend :

- la poche solidaire (investissements dans des entreprises solidaires et agréées ESUS*, comme Solifap) ;
- les investissements dans des logements sociaux, intermédiaires ou abordables.

Le fonds adopte aussi une démarche environnementale affirmée en améliorant la performance environnementale de ses actifs, notamment ceux ayant un DPE** inférieur ou égal à E.

FICHE D'IDENTITÉ

- Forme juridique :** Société Civile
- Société de gestion :** BNP Paribas Real Estate Investment Management France
- Domiciliation :** France
- Frais courants :** maximum 2,10% HT calculé sur l'actif brut (dont 1,60% HT maximum de frais de gestion***)
- Frais d'entrée acquis à la SC :** maximum 2% de la VL
- Frais de sortie :** néant

* ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. ** DPE : Diagnostic de performance énergétique.

*** Ces frais sont mentionnés hors taxes et seront soumis à TVA proportionnellement à l'allocation investie en immobilier résidentiel classique (Les baux d'habitation n'étant pas assujettis au régime TVA, ils ne peuvent donner droit à récupérabilité de la TVA versée sur les charges liées).

(1) Au sens de la méthodologie BNP Paribas REIM et du Label ISR français.

(2) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

Les références à un prix/label ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

INVESTIR DANS PIERRE IMPACT, C'EST :

- Bénéficier d'une performance stable sur le long terme avec un objectif de taux de rendement interne annualisé sur 10 ans de 4%.
- Donner du sens à son épargne en participant à la construction d'écosystèmes dynamiques et plus inclusifs.

QUELS RISQUES⁽²⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori : - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ; - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Risque de perte en capital, risque de liquidité, risques liés au marché immobilier, risques liés à la gestion discrétionnaire, risques liés à l'endettement, risque de durabilité, risque de contrepartie, risque de crédit, risques liés aux actions et produits dérivés, risque de taux, risque de change.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

BNP Paribas Immobilier ISR

Au 31/12/2022

FR0010156216 (part Classic Capi)

FR0010144550 (part Classic Distri)

5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A | - Cat. B | 51% Cat. C | E, S et G SFDR Art.8



L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Immobilier ISR, vous profitez du potentiel d'entreprises européennes qui font preuve de dynamisme et d'innovation dans le secteur de l'immobilier durable.



Anne Froideval

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez non seulement dans des entreprises immobilières européennes qui démontrent une valeur ajoutée environnementale (consommation et efficacité énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'eau et des déchets, certification environnementale des bâtiments), mais aussi dans des fournisseurs qui prouvent la connectivité de leurs activités avec l'immobilier durable (matériaux de construction, isolation, plomberie, électricité, efficacité énergétique...).

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds doit, à tout moment, présenter une note ESG significativement supérieure à celle de son indice de référence, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice.

FICHE D'IDENTITÉ

- Forme juridique :** FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Immobilier ISR
- Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management France
- Gérant délégué :** BNP Paribas Asset Management UK Limited
- Domiciliation :** France
- Frais courants :** 1,47%
- Frais d'entrée max. :** 2%
- Frais de sortie :** néant
- Frais de commission de gestion max. :** 1,50%

Source : BNP Paribas Asset Management.

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

BNP Paribas Social et Solidaire

Au 31/12/2022

FR0011870997 (part Classic Capi)

4 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A - Cat. B 35% Cat. C E, S et G SFDR Art.8



L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Social et Solidaire, vous contribuez notamment au financement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire en France.



Fabien Benchetrit

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds vous investissez de manière diversifiée et flexible dans les principales classes d'actifs mondiales (actions, obligations) responsables, via des fonds visant à maintenir un profil de risque équilibré.

Une partie du fonds contribue au financement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire implantée en France (entre 5% et 10% de l'actif net du fonds). Ces entreprises locales ont une mission sociale et/ou environnementale dans des domaines tels que la lutte contre l'exclusion, l'innovation sociale autour de la santé et de l'environnement.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS SOCIAL ET SOLIDAIRE, C'EST :

- Contribuer au financement d'activités génératrices d'utilité sociale sur l'ensemble du territoire français.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique :** FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Social et Solidaire
- **Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management France
- **Gérant délégué :** BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation :** France
- **Frais courants :** 1,50%
- **Frais d'entrée max. :** 2%
- **Frais de sortie :** néant
- **Frais de commission de gestion max. :** 0,80%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

- Bénéficier de l'expertise de BNP Paribas en matière d'investissement responsable et d'investissement solidaire grâce à une équipe dédiée d'analystes expérimentés.
- Profiter d'une gestion active qui adapte son allocation à l'évolution des marchés financiers tout en contrôlant le risque.

QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, liquidité, gestion discrétionnaire, crédit, taux, change, contrepartie, surexposition, risques liés aux contrats d'échange sur rendement global et à la gestion des garanties, prise en compte des critères extra-financiers.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

BNP Paribas Green Business

Au 31/12/2022

FR0013301447 (part Classic Capi)

4 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A 2% Cat. B 68% Cat. C E, S et G SFDR Art.8

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Green Business, vous investissez dans des fonds internationaux de différentes classes d'actifs qui contribuent à la transition énergétique ou écologique.



Fabien Benchetrit est le nouveau gérant du fonds depuis le 1^{er} Novembre 2022

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), généralement en phase d'envol ou de croissance forte de leur activité, avec des perspectives de croissance des résultats potentiellement supérieures à celles des grandes entreprises plus matures. Elles sont fréquemment positionnées sur des marchés de niche des secteurs des technologies de l'information, de l'industrie, de la consommation ou encore de la santé.

Le fonds investit au moins 90% de son actif net dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes des critères ESG significativement engageants.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS GREEN BUSINESS, C'EST :

- Épargner utile au travers d'investissements durables (sauf part investie en instruments ou OPC monétaires dans la limite de 50%) et responsables selon la méthodologie de BNP Paribas Asset Management.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique :** FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Green Business
- **Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management France
- **Gérant délégué :** BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation :** France
- **Frais courants :** 1,51%
- **Frais d'entrée max. :** 2%
- **Frais de sortie :** néant
- **Frais de commission de gestion max. :** 1%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

- Avoir la possibilité d'être exposé à titre accessoire aux PME/ETI impliquées dans la transition énergétique et écologique.
- Tirer parti d'une gestion dynamique et flexible dont l'objectif de volatilité annuelle est fixé à 10% (à noter que cet objectif peut ne pas être atteint dans certaines conditions de marché).

QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, gestion discrétionnaire, liquidité, crédit, taux, change, contrepartie, risque lié aux obligations convertibles et risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs, prise en compte de critères extra-financiers.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

BNP Paribas Aqua Au 31/12/2022
FR0010668145 (part Classic Capi) SFDR Art.9 5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A | 2% Cat. B | 85% Cat. C | E, S et G  

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Aqua, vous investissez dans des sociétés internationales dont l'activité est liée au thème de l'eau.



Hubert Aarts Justin Winter

LE MOT DES GÉRANTS

Le secteur bénéficie d'un potentiel de croissance supérieur à celui du reste de l'économie. En effet, la consommation de cette ressource ne cesse d'augmenter avec la croissance démographique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays émergents.

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

L'objectif de ce fonds est de contribuer à l'accès à une eau potable pour le plus grand nombre. Pour ce faire, les entreprises qui le composent doivent réaliser au moins 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités dont le but est de permettre une meilleure accessibilité à l'eau potable.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS AQUA, C'EST :

- Bénéficier du potentiel de performance attractif des actions émises par des entreprises du secteur de l'eau à l'échelle mondiale.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique :** FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Aqua
- **Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management France
- **Gérants délégués :** Impax Asset Management LTD - BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation :** France
- **Frais courants :** 2%
- **Frais d'entrée max. :** 2,4%
- **Frais de sortie :** néant
- **Frais de commission de gestion max. :** 2%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

- Investir utile en finançant les installations d'approvisionnement et de traitement qui permettent la distribution d'une eau de qualité, nécessaire à toute activité humaine.

QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, pays émergents, risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations, change, prise en compte de critères extra-financiers.

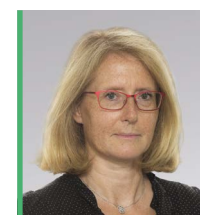
Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

BNP Paribas Développement Humain Au 31/12/2022
FR0010077412 (part Classic Capi) SFDR Art.8 5 ans

CIF ASSURANCE VIE PEA Cat. A | - Cat. B | 75% Cat. C | E, S et G  

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Développement Humain, vous investissez dans des actions de sociétés européennes qui ont pour objectif de satisfaire les besoins fondamentaux de l'être humain.



Anne Froideval

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds socialement responsable, vous investissez dans des actions d'entreprises européennes qui cherchent à :

- satisfaire les besoins fondamentaux de l'être humain (donner accès à des conditions d'hygiène minimales, à une alimentation adaptée, à l'enseignement...);
- contribuer à la résolution des problèmes de société du monde moderne (vieillesse de la population...).

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

Les entreprises présentes en portefeuille doivent contribuer à fournir des solutions aux enjeux sociaux et humains à hauteur d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique :** FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Développement Humain
- **Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management France
- **Gérant délégué :** BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation :** France
- **Frais courants :** 1,47%
- **Frais d'entrée max. :** 2%
- **Frais de sortie :** néant
- **Frais de commission de gestion max. :** 1,5%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT HUMAIN, C'EST :

- Profiter du potentiel de croissance à long terme des sociétés qui évoluent dans des secteurs liés au développement humain.
- Accéder à un fonds d'investissement socialement responsable qui investit dans les grandes capitalisations européennes.



QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, change, conflits d'intérêts potentiels et contrepartie, prise en compte de critères extra-financiers.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

BNP Paribas SMaRT Food Au 31/12/2022

LU1165137149 (part Classic Capi) LU1165137222 (part Classic Distri) SFDR Art.9 5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A - Cat. B | 85% Cat. C | E, S et G  

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas SMaRT Food, vous investissez dans des entreprises internationales dont l'activité est liée à l'alimentation produite de façon durable et transformée de manière responsable.



Michael Landymore

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez, à l'échelle mondiale, dans des entreprises du secteur de l'alimentation qui agissent pour préserver l'environnement. Cela concerne, entre autres, les nouvelles générations de machines agricoles moins gourmandes en énergie, les emballages biodégradables, les engrais organiques, les systèmes d'irrigation "de goutte-à-goutte". En revanche, le fonds s'interdit d'investir dans les entreprises aux pratiques contraires à l'éthique ou encore dans des sociétés produisant des organismes génétiquement modifiés (OGM), du bisphénol A ou des colorants artificiels.

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

L'objectif du fonds est de limiter ou maîtriser l'empreinte environnementale de la chaîne de valeur de l'alimentation en investissant dans des entreprises actives par exemple dans la réduction des déchets alimentaires, le recyclage des déchets, la diminution des émissions de CO₂.



FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : SICAV BNP Paribas Funds
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management Luxembourg
- **Gérants délégués** : Impax Asset Management LTD / BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation** : Luxembourg
- **Frais courants** : 2,23%
- **Frais d'entrée max.** : 3%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 1,75%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Inclusive Growth Au 31/12/2022

LU1165136174 (part Classic, Capi) SFDR Art.8 5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A - Cat. B | 51% Cat. C | E, S et G  

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Inclusive Growth, vous investissez dans des actions de sociétés internationales qui mettent en œuvre les meilleures pratiques pour contribuer à une croissance inclusive.



Maria Luz Diaz Blanco

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des actions d'entreprises qui contribuent à la diversité et à l'inclusion au travers de 5 thèmes d'action identifiés :

- création de filets de sécurité pour les plus fragiles,
- investissement dans la mobilité sociale,
- accès aux biens primaires,
- respect de l'éthique des affaires,
- promotion de la décarbonisation et de la biodiversité.

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

Il s'agit d'un fonds d'actions internationales qui applique une stratégie d'investissement permettant de sélectionner des entreprises qui se concentrent à 100% sur des pratiques inclusives.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : SICAV BNP Paribas Funds
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management Luxembourg
- **Gérants délégués** : BNP Paribas Asset Management UK Limited / BNP Paribas Asset Management France
- **Domiciliation** : Luxembourg
- **Frais courants** : 1,98%
- **Frais d'entrée max.** : 3%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 1,5%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Climate Impact

Au 31/12/2022

LU0406802339 (part Classic Capi)

SFDR Art.9

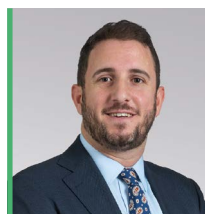
5 ans

CIF | ASSURANCE VIE | Cat. A | 8% | Cat. B | 85% | Cat. C | E, S et G



L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Climate Impact, vous investissez dans des entreprises à travers le monde qui proposent des solutions au changement climatique.



Fotis Chatzimichalakis

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des entreprises internationales qui proposent des solutions au changement climatique qui s'inscrivent dans différents domaines comme notamment, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, le recyclage des déchets, la construction ou la rénovation de systèmes d'adduction d'eau, ou encore le traitement et le recyclage des eaux usées.

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

Les sociétés présentes dans ce fonds sont fortement impliquées (au moins 50% de leur chiffre d'affaires, profits ou capitaux investis) dans des activités cherchant à offrir une réponse de long terme aux défis climatiques, tout en satisfaisant les meilleurs critères ESG.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : SICAV BNP Paribas Funds
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management Luxembourg
- **Gérants délégués** : Impact Asset Management LTD/BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation** : Luxembourg
- **Frais courants** : 2,68%
- **Frais d'entrée max.** : 3%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 2,2%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Euro Climate Aligned

Au 31/12/2022

FR0010302398 (part Classic Capi)

SFDR Art.9

5 ans

CIF | ASSURANCE VIE | PEA | Cat. A | 2% | Cat. B | 85% | Cat. C | E, S et G



L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Euro Climate Aligned, vous investissez dans des actions d'entreprises de la zone euro qui suivent une approche durable tout en respectant les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat repris par la norme européenne Paris Aligned Benchmark (PAB).



Martina Jung

INVESTIR DANS BNP PARIBAS EURO CLIMATE ALIGNED, C'EST :

- Accéder à l'un des premiers fonds de gestion active appliquant la norme européenne PAB.
- Profiter d'un portefeuille constitué de sociétés de la zone euro alignées sur une trajectoire inférieure à 2°C de réchauffement.
- Accéder à un portefeuille d'investissement socialement responsable.

QUELS RISQUES(1) ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori : - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ; - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, change, contrepartie, sectoriel et de concentration, à l'investissement durable et à la prise en compte de critères ESG.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

L'EXPLICATION DE LA GÉRANTE

Le fonds cible des sociétés solides qui réalisent le plus de progrès dans leur objectif climatique tout en offrant un profil de croissance financière attrayante. En choisissant des entreprises en fonction de leurs ambitions et de leurs performances climatiques, le fonds a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone* d'ici 2050.

*Selon le GIEC, la « neutralité carbone » est atteinte lorsque l'activité humaine n'a pas d'effet net sur le climat. Pour ce faire, il faut équilibrer les émissions résiduelles et l'élimination des émissions (dioxyde de carbone).

POURQUOI LE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds doit, à tout moment, présenter une note ESG supérieure à celle de son indice de référence, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. Le fonds intègre aussi les critères climatiques de la norme PAB comme l'exclusion de certaines activités nocives et la réduction de l'intensité carbone de -50% par rapport à l'univers d'investissement.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Euro Climate Aligned
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management France
- **Domiciliation** : France
- **Frais courants** : 1,48%
- **Frais d'entrée max.** : 2%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 1,50%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Green Tigers

Au 31/12/2022

LU235555223 (part Classic H EUR Capi)

SFDR Art.9

5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A | 2% Cat. B | 85% Cat. C | E, S et G



L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Green Tigers, vous investissez en Asie Pacifique sur les marchés régionaux de l'efficacité des ressources et de l'environnement, en croissance rapide.



Oscar Young

Kirsteen Morrison

LE MOT DES GÉRANTS

L'urbanisation croissante et l'industrialisation rapide dans la région Asie-Pacifique s'accompagnent d'une hausse de la consommation des ressources naturelles et d'une augmentation spectaculaire de la pollution de l'air et de l'eau. Les gouvernements locaux ont su relever le défi et mettent en place des politiques de soutien en faveur des entreprises du secteur des technologies environnementales. Ces entreprises en pleine expansion trouvent des solutions pour protéger l'environnement et améliorer la qualité de l'air et de l'eau.

POURQUOI LE FONDS EST-IL ISR ?

Les sociétés présentes dans ce fonds sont impliquées de façon significative (au moins 20% de leur chiffre d'affaires, profit ou capitaux investis) dans des activités apportant des solutions aux défis environnementaux, tout en satisfaisant les meilleurs critères ESG. Il investit dans des entreprises asiatiques offrant à long terme une réponse aux défis environnementaux, que ce soit dans les énergies alternatives et renouvelables ou l'efficacité énergétique, l'eau (infrastructures

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : SICAV BNP Paribas Funds
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management Luxembourg
- **Domiciliation** : Luxembourg
- **Frais courants** : 2,23%
- **Frais d'entrée max.** : 3%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 1,75%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Valeurs Françaises ISR

Au 31/12/2022

FR0010028902 (part Classic Capi)

FR0010101493 (part Classic Distri)

SFDR Art.8

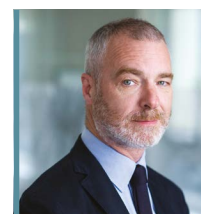
5 ans

CIF ASSURANCE VIE PEA Cat. A | - Cat. B | 45% Cat. C | E, S et G



L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Valeurs Françaises ISR, vous accédez à un portefeuille d'actions françaises à forte conviction mettant l'accent sur l'analyse des fondamentaux des entreprises et de leur secteur.



Christophe d'Audiffret

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans l'économie française, classée au 7^e rang économique mondial. Depuis plus de 30 ans, la gestion sélectionne des actions de sociétés du CAC 40 et du SBF 120. Le savoir-faire français est reconnu et demandé. Investir dans les valeurs françaises, c'est donc se positionner sur une économie de premier ordre. Ce marché large et diversifié en termes de secteurs d'activité est composé d'entreprises très présentes à l'international et leaders sur leur secteur d'activité.

POURQUOI LE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds doit, à tout moment, présenter une note ESG significativement supérieure à celle de son indice de référence, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice

INVESTIR DANS BNP PARIBAS VALEURS FRANÇAISES ISR, C'EST :

- Profiter d'un processus d'investissement centré sur les fondamentaux des secteurs et des entreprises, et orienté vers

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Valeurs Françaises ISR
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management France
- **Gérant délégué** : BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation** : France
- **Frais courants** : 1,79%
- **Frais d'entrée max.** : 2%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 1,70%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61.

Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Best Sélection Actions Euro ISR Au 31/12/2022

FR0010115410 (part Classic Capi) | FR0010116541 (part Classic Distri) | SFDR Art.8 | 5 ans

CIF | ASSURANCE VIE | PEA Cat. A | - Cat. B | 45% Cat. C | E, S et G | Label ISR | MORNINGSTAR

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Best Sélection Actions Euro ISR, vous investissez dans des entreprises de la zone euro évoluant dans des secteurs bien structurés et qui sont les mieux positionnées pour générer une surperformance.



Olivier Rudigoz

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des entreprises qui opèrent sur des marchés bien structurés de la zone euro. Ces entreprises sont sélectionnées à des prix intéressants, car délaissées temporairement par le marché. Nous tentons d'identifier ces entreprises grâce à un outil d'analyse spécifique qui permet de se focaliser sur les entreprises actives dans des secteurs difficiles d'accès pour les nouveaux entrants et où le nombre de concurrents est réduit. Ces entreprises présentent généralement un avantage concurrentiel, un meilleur pouvoir de fixation des prix et des bénéfices plus élevés. Ces actions devraient selon nous générer des rendements attrayants et durables avec un risque réduit.

POURQUOI LE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds doit, à tout moment, présenter une note ESG significativement supérieure à celle de son indice de référence, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Best Selection Actions Euro ISR
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management France
- **Gérant délégué** : BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation** : France
- **Frais courants** : 1,79%
- **Frais d'entrée max.** : 2%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 1,80%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS BEST SELECTION ACTIONS EURO ISR, C'EST :

- Profiter d'un processus d'investissement centré sur les fondamentaux des secteurs et des entreprises, et orienté vers des entreprises susceptibles de surperformer à long terme.
- Accéder à un portefeuille diversifié et à "forte conviction".

QUELS RISQUES(1) ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori : - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ; - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, change, investissement en actions de sociétés de petite et moyenne capitalisations, contrepartie, conflits d'intérêts potentiels, surexposition, opérations de financement sur titres et gestion des garanties, prise en compte de critères extra-financiers.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

BNP Paribas Sustainable US Multi-Factor Equity Au 31/12/2022

LU1956163379 (part Classic Euro Capi) | SFDR Art.8 | 5 ans

CIF | ASSURANCE VIE | Cat. A | - Cat. B | 37% Cat. C | E, S et G | Label ISR | MORNINGSTAR

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Sustainable US Multi-Factor Equity, vous profitez d'une stratégie multi-factorielle qui propose une exposition diversifiée aux grandes capitalisations américaines.



Laurent Lagarde

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des actions de grandes sociétés américaines offrant les meilleurs profils en termes de rentabilité, valorisation, performance récente et niveau de risque (faible volatilité). Ces entreprises comptent parmi les plus importantes du monde et exercent un leadership sur la scène économique mondiale.

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds cible les objectifs ISR suivants : une note ESG significativement supérieure à celle de son indice de référence, une réduction de 50% de l'empreinte Carbone par rapport à celle de son indice de référence.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS SUSTAINABLE US MULTI-FACTOR EQUITY, C'EST :

- Exposer son portefeuille à la première économie mondiale et profiter du dynamisme et de la capacité d'innovation de ses entreprises.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : SICAV BNP Paribas Funds
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management Luxembourg
- **Gérant délégué** : BNP Paribas Asset Management UK Limited / BNP Paribas Asset Management France
- **Domiciliation** : Luxembourg
- **Frais courants** : 1,47%
- **Frais d'entrée max.** : 3%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 1,50%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Sustainable Japan Multi-Factor Equity Au 31/12/2022

LU1956138777 (part Classic Euro Capi) 5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A - Cat. B 50% Cat. C E, S et G SFDR Art.8 Label ISR

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Sustainable Japan Multi-Factor Equity, vous investissez dans des actions japonaises sélectionnées selon une approche multi-facteurs.



Wadii El Moujil

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez sur les marchés des grandes sociétés japonaises offrant les meilleurs profils en termes de rentabilité, valorisation, performance récente et niveau de risque (faible volatilité).

POURQUOI LE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds cible les objectifs ISR suivants : une note ESG significativement supérieure à celle de son indice de référence, une réduction de 50% de l'empreinte Carbone par rapport à celle de son indice de référence.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS SUSTAINABLE JAPAN MULTI-FACTOR EQUITY, C'EST :

- Être exposé à une puissance économique mondiale et profiter du dynamisme de ses entreprises ouvertes à l'international.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique :** SICAV BNP Paribas Funds
- **Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management Luxembourg
- **Gérant délégué :** BNP Paribas Asset Management UK Limited / BNP Paribas Asset Management France
- **Domiciliation :** France
- **Frais courants :** 1,48%
- **Frais d'entrée max. :** 3%
- **Frais de sortie :** néant
- **Frais de commission de gestion max. :** 1,50%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Actions Monde ISR Au 31/12/2022

FR0010108977 (part Classic Capi) SFDR Art.8 5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A - Cat. B 45% Cat. C E, S et G Label ISR MORNINGSTAR

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Actions Monde ISR, vous investissez dans des actions internationales sélectionnées pour leur faible volatilité.



Henri Fournier

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des actions de sociétés de pays développés comme de pays émergents présentes dans différents secteurs d'activité. Ce placement permet de profiter des perspectives de reprise des pays développés ainsi que des moteurs de croissance des pays émergents. Le processus d'investissement innovant du fonds vise à sélectionner, au sein de chaque secteur, les valeurs considérées comme les moins risquées, c'est-à-dire dont les cours ont tendance à peu fluctuer à la hausse comme à la baisse (stratégie à "actions de faible volatilité").

POURQUOI CE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds doit, à tout moment, présenter une note ESG significativement supérieure à celle de son indice de référence, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique :** FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Actions Monde ISR
- **Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management France
- **Gérant délégué :** BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation :** France
- **Frais courants :** 1,39%
- **Frais d'entrée max. :** 2%
- **Frais de sortie :** néant
- **Frais de commission de gestion max. :** 1,50%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Finance Europe ISR

Au 31/12/2022

FR0010077321 (part Classic Capi)

5 ans

CIF ASSURANCE VIE PEA Cat. A - Cat. B 25% Cat. C E, S et G SFDR Art.8

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Finance Europe ISR, vous profitez d'une stratégie multifactorielle qui propose une exposition diversifiée aux entreprises financières européennes.



Fabio Pinna

- Profiter d'une approche qui repose sur une méthodologie innovante de sélection de titres, fruit de la recherche de BNP Paribas.

QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, change, contrepartie, sectoriel et de concentration, à l'investissement durable et à la prise en compte de critères extra-financiers.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des entreprises européennes du secteur financier (banques, assurances, et services financiers) offrant les meilleurs profils en termes de rentabilité, valorisation, performance récente et niveau de risque (faible volatilité).

Le fonds doit, à tout moment, présenter une note ESG significativement supérieure à celle de son indice de référence, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS FINANCE EUROPE ISR, C'EST :

- Exposer son portefeuille au dynamisme du secteur financier européen.

FICHE D'IDENTITÉ

- Forme juridique :** FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Finance Europe ISR
- Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management France
- Domiciliation :** France
- Frais courants :** 1,51%
- Frais d'entrée max. :** 2,10%
- Frais de sortie :** néant
- Frais de commission de gestion max. :** 1,50%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Smallcap Euroland ISR

Au 31/12/2022

FR0010128587 (part Classic Capi)

FR0010129742 (part Classic Distri)

SFDR Art.8

5 ans

CIF ASSURANCE VIE PEA Cat. A - Cat. B 20% Cat. C E, S et G



L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Smallcap Euroland, vous investissez dans des actions de sociétés de petite capitalisation de la zone euro.



Damien Kohler

potentiel de croissance des entreprises européennes de petite capitalisation.

- Profiter de l'expertise de gérants qui sélectionnent les sociétés pour leur capacité à générer une croissance pérenne de leurs bénéfices grâce à leur solide discipline financière.

QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, petites capitalisations boursières, change, contrepartie, conflits d'intérêts potentiels, liquidité, risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties, prise en compte des critères extra-financiers.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

LE MOT DU GÉRANT

Au sein d'un univers de près de 700 sociétés cotées, vous investissez dans des actions émises par des entreprises de petite capitalisation de la zone euro. Du fait de leur positionnement sur leur marché, ces entreprises offrent des perspectives de croissance de leur chiffre d'affaires structurellement supérieures à celles des grandes sociétés de la zone euro. Ces sociétés sont souvent des leaders au niveau mondial sur des marchés de niche.

POURQUOI LE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds doit, à tout moment, présenter une note ESG significativement supérieure à celle de son indice de référence, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR, C'EST :

- Participer à la reprise de l'économie de la zone euro tout en bénéficiant du

FICHE D'IDENTITÉ

- Forme juridique :** FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Smallcap Euroland ISR
- Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management France
- Gérant délégué :** BNP Paribas Asset Management UK Limited
- Domiciliation :** France
- Frais courants :** 1,46%
- Frais d'entrée max. :** 2%
- Frais de sortie :** néant
- Frais de commission de gestion max. :** 1,50%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Actions PME / ETI ISR

Au 31/12/2022

FR0013254380 (part Classic Capi)

SFDR Art.8

5 ans

CIF | ASSURANCE VIE | PEA | PEA PME-ETI | Cat. A | - Cat. B | 20% | Cat. C | E, S et G | 
 labelRelance 

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Actions PME ETI ISR vous investissez dans des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) des pays de la zone euro.



Lazare
Hounhouayenou

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI), généralement en phase d'envol ou de croissance forte de leur activité, avec des perspectives de croissance des résultats potentiellement supérieures à celles des grandes entreprises plus matures. Elles sont fréquemment positionnées sur des marchés de niche des secteurs des technologies de l'information, de l'industrie, de la consommation ou encore de la santé.

POURQUOI LE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds cible les objectifs ISR suivants : une note ESG significativement supérieure à celle de son univers extra-financier de référence après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées. Respect des critères ESG liés au Label Relance comme l'exclusion des sociétés exerçant des activités liées au charbon.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Actions PME ETI ISR
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management France
- **Gérant délégué** : BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation** : France
- **Frais courants** : 1,81%
- **Frais d'entrée max.** : 5%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 2%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Midcap France ISR

Au 31/12/2022

FR0010616177 (part Classic Capi)

FR0010077859 (part Classic Distri)

SFDR Art.8

5 ans

CIF | ASSURANCE VIE | PEA | Cat. A | - Cat. B | 25% | Cat. C | E, S et G | 

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Midcap France ISR, vous investissez dans des actions de sociétés françaises de moyenne capitalisation.



Damien Kohler

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des actions émises par des entreprises françaises de capitalisation moyenne. Ces entreprises offrent des perspectives de croissance pérenne de leur chiffre d'affaires du fait de leur positionnement : fréquemment leader sur des marchés de niche, la plupart d'entre elles ont souvent une part conséquente de leur activité hors de France.

POURQUOI LE FONDS EST-IL ISR ?

Le fonds doit, à tout moment, présenter une note ESG significativement supérieure à celle de son indice de référence, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR, C'EST :

- Contribuer à la reprise de l'économie française tout en bénéficiant du potentiel de croissance des entreprises françaises de moyenne capitalisation.

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : FCP (Fonds commun de placement) BNP Paribas Midcap France ISR
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management France
- **Gérant délégué** : BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation** : France
- **Frais courants** : 1,50%
- **Frais d'entrée max.** : 2%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 1,40%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

BNP Paribas Disruptive Technology

Au 31/12/2022

LU0823421689 (part Classic Capi)

5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A - Cat. B 30% Cat. C E, S et G SFDR Art.8 

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Disruptive Technology, vous bénéficiez d'un portefeuille concentré en actions d'entreprises internationales qui capte l'émergence de nouvelles technologies qui révolutionnent nos vies.



Pamela Hegarty

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des entreprises se situant aujourd'hui à la pointe de l'évolution technologique. L'accent est mis sur la sélection de valeurs de grande qualité à l'aide d'un filtre ESG (Environnementaux, sociaux et de gouvernance) et sur l'exclusion systématique d'entreprises en retard dans le domaine des technologies de rupture. Le portefeuille est composé de titres mondiaux qui offrent, selon nous, le meilleur potentiel de croissance. La gestion du fonds est réalisée par une équipe expérimentée, basée aux États-Unis et soutenue par un réseau d'analystes en Europe et dans les pays émergents.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS DISRUPTIVE TECHNOLOGY, C'EST :

- Investir dans des sociétés internationales qui participent à l'évolution technologique actuelle, en identifiant les titres de grande qualité et en évitant les entreprises

FICHE D'IDENTITÉ

- Forme juridique :** SICAV BNP Paribas Funds
- Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management Luxembourg
- Gérants délégués :** BNP Paribas Asset Management USA, Inc. / BNP Paribas Asset Management UK Limited
- Domiciliation :** Luxembourg
- Frais courants :** 1,98%
- Frais d'entrée max. :** 3%
- Frais de sortie :** néant
- Frais de commission de gestion max. :** 1,50%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

- qui ne sont pas en mesure de suivre les avancées des technologies de rupture.
- Accéder à un portefeuille composé de titres internationaux que l'équipe de gestion considère comme les meilleures opportunités de croissance.

QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, contrepartie, crédit, dérivés, liquidité, change, opérationnel et lié à la conservation, concentration, taux d'intérêt, inflation et fiscal.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

BNP Paribas Health Care Innovators

Au 31/12/2022

LU0823416762 (part Classic Capi)

5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A - Cat. B 30% Cat. C E, S et G SFDR Art.8 

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Health Care Innovators, vous bénéficiez d'un fonds d'actions internationales concentré qui investit dans la croissance séculaire et l'innovation dans le secteur de la santé.



Jon Stephenson

LE MOT DU GÉRANT

Ce fonds vous offre une exposition sélective aux sociétés produisant des biens et services médicaux tels que les pharmacies et les laboratoires de recherche en biotechnologie, et qui se concentrent sur l'innovation et les tendances de croissance. Nous pensons en effet que les avancées dans le séquençage du génome, la livraison des médicaments, le vieillissement de la population et la croissance démographique dans le monde rendent ce secteur particulièrement attrayant.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS HEALTH CARE INNOVATORS, C'EST :

- Accéder à un portefeuille axé sur la santé, qui se concentre sur l'innovation et les tendances de croissance propres à ce secteur.

FICHE D'IDENTITÉ

- Forme juridique :** SICAV BNP Paribas Funds
- Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management Luxembourg
- Gérants délégués :** BNP Paribas Asset Management USA, Inc. / BNP Paribas Asset Management UK Limited
- Domiciliation :** Luxembourg
- Frais courants :** 1,98%
- Frais d'entrée max. :** 3%
- Frais de sortie :** néant
- Frais de commission de gestion max. :** 1,50%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.

- Bénéficier d'un processus d'investissement discipliné permettant au gérant de sélectionner les entreprises qui lui paraissent rentables et qui présentent de fortes opportunités de croissance à l'échelle mondiale.

QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, contrepartie, crédit, dérivés, liquidité, change, opérationnel et lié à la conservation, concentration, taux d'intérêt, inflation et fiscal.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>



BNP Paribas Consumer Innovators

Au 31/12/2022

LU0823411706 (part Classic Capi)

5 ans

CIF ASSURANCE VIE Cat. A - Cat. B 30% Cat. C E, S et G SFDR Art.8 MORNINGSTAR 5 stars

L'ESSENTIEL SUR CE FONDS

Avec BNP Paribas Consumer Innovators, vous bénéficiez d'un portefeuille concentré qui capte les mutations que connaissent les valeurs de consommation mondiales dans le sillage des évolutions technologiques et démographiques.



Nouveau gérant :
Geoff Dailey, depuis
le 01/03/2023

LE MOT DU GÉRANT

Avec ce fonds, vous investissez dans des entreprises mondiales du secteur de la consommation, qui se concentrent sur l'innovation et les tendances de croissance propres à ce secteur (changements démographiques, digitalisation, bien-être et santé).

Au travers d'entretiens réalisés auprès des dirigeants, fournisseurs, clients, concurrents et experts de la consommation, l'équipe de gestion du fonds identifie les thèmes qui impacteront structurellement le secteur.

INVESTIR DANS BNP PARIBAS CONSUMER INNOVATORS, C'EST :

- Accéder à un portefeuille axé sur la consommation, qui se concentre sur l'innovation et les tendances de croissance propres à ce secteur.

- Bénéficier des compétences d'une équipe d'investissement expérimentée, assistée par des analystes sectoriels régionaux chevronnés.

QUELS RISQUES⁽¹⁾ ?

- Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières ;
 - la valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement.
- Exposition aux risques suivants : actions, contrepartie, crédit, dérivés, liquidité, change, opérationnel et lié à la conservation, concentration, taux d'intérêt, inflation et fiscal.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et DIC disponibles gratuitement sur notre site : <https://mabanque.bnpparibas>

FICHE D'IDENTITÉ

- **Forme juridique** : SICAV BNP Paribas Funds
- **Société de gestion** : BNP Paribas Asset Management Luxembourg
- **Gérants délégués** : BNP Paribas Asset Management USA, Inc. / BNP Paribas Asset Management UK Limited
- **Domiciliation** : Luxembourg
- **Frais courants** : 1,98%
- **Frais d'entrée max.** : 3%
- **Frais de sortie** : néant
- **Frais de commission de gestion max.** : 1,50%

(1) Pour la signification détaillée des risques, voir pages 58, 59, 60 et 61. Source : BNP Paribas Asset Management.



DÉFINITION DES RISQUES LIÉS AUX FONDS

Risque de perte en capital :

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital.

Risque actions : les placements en actions sont exposés à d'importantes fluctuations des cours, notamment imputables aux mauvaises nouvelles concernant l'émetteur ou le marché. Par ailleurs, ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Risque de change : les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur des parts du fonds, à la hausse comme à la baisse. Dans le strict cadre de la gestion des titres de sociétés foncières cotées, l'OPCI pourra être amené à détenir des titres libellés dans d'autres devises que l'euro. Les activités de l'OPCI dans le strict cadre de la gestion des titres de sociétés foncières peuvent donc être soumises à des risques de volatilité de taux de change généraux.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles l'OPC a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion de l'OPC.

Risques liés à la concentration / sectoriels
Certains compartiments peuvent avoir une politique d'investissement qui consiste à investir une partie importante de leurs actifs dans un nombre limité d'émetteurs ou de secteurs, ou dans une zone géographique limitée. En étant moins diversifiés, ces compartiments sont susceptibles d'être plus volatils que les compartiments diversifiés et d'impliquer un risque de perte plus important.

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme et dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement).

Risque de crédit : ce risque concerne la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements : la révision à la baisse de la notation d'une émission ou d'un émetteur peut entraîner une chute de la valeur des obligations au sein desquelles le fonds a investi.

Risque lié à l'emploi des dérivés : dans le but de réaliser son objectif de gestion, l'OPC peut utiliser des produits dérivés de gré à gré ou listés, pour couvrir et/ou optimiser le rendement de son portefeuille et/ou couvrir le risque de change. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que par ce biais, la volatilité du rendement du compartiment est accrue et que l'utilisation de ces instruments peut modifier de manière importante l'exposition du portefeuille par rapport à un simple investissement en direct. La survenance de ce risque pourrait faire baisser la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié au recours à l'endettement : l'effet de levier a pour but d'augmenter la capacité d'investissement de l'OPCI, ou de la SCPI, sa performance, mais accroît également les risques de perte.

Risque fiscal : il s'agit d'un risque générique. La valeur d'un investissement peut être affectée par l'application des lois fiscales des différents pays, y compris les retenues à la source, les changements de gouvernement ou de politique économique ou monétaire dans les pays concernés. En conséquence, aucune garantie ne peut être donnée que les objectifs financiers seront effectivement atteints.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque lié à l'inflation : il arrive que les rendements des investissements n'évoluent pas au même rythme que l'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat des investisseurs.

Risque lié aux instruments dérivés : en investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le fonds vise à couvrir et/ou donner un effet de levier au rendement de sa position. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'effet de levier augmente la volatilité.

Risque d'investissement dans certains OPC : certains OPC sous-jacents cherchent à générer de la performance en effectuant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres à travers des stratégies directionnelles et d'arbitrage. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une contre-performance.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs dans la limite de 25% maximum de l'actif net : l'OPC doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à des investissements dans des actifs immobiliers : les actifs immobiliers sont peu liquides. En période de tension sur les marchés immobiliers, la cession rapide d'un actif immobilier peut entraîner une perte de valeur.

Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Risque lié aux obligations convertibles : l'OPC comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risque opérationnel et risque de conservation : certains marchés (marchés émergents) offrent moins de sécurité que la plupart des marchés réglementés des pays développés. Les prestations relatives

à la conservation et à la liquidation effectuées pour le compte du compartiment investi sur ces marchés pourraient donc s'avérer plus risquées. Le risque opérationnel est le risque lié aux contrats sur les marchés financiers, aux opérations de back-office, à la garde des titres, ainsi qu'aux problèmes administratifs susceptibles d'entraîner une perte pour les compartiments. Il peut aussi découler d'omissions, d'insuffisances inhérentes aux procédures de traitement des titres et aux systèmes informatiques ou d'erreurs humaines.

Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties :

le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

Risque lié aux pays émergents : les investissements dans les pays émergents peuvent générer des mouvements de marché à la baisse plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque lié aux sociétés de moyennes ou petites capitalisations : sur les marchés des sociétés de petite ou de moyenne capitalisation (*small cap/mid cap*), le volume des titres cotés est relativement réduit. En cas de problème de liquidité, ces marchés peuvent présenter des variations négatives davantage marquées à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. Du fait de la baisse de ces marchés, la valeur liquidative de l'OPC peut éventuellement baisser plus rapidement ou plus fortement.

Risque lié au Shanghai-Hong Kong Stock Connect : Stock Connect offre aux investisseurs de Hong Kong et étrangers un nouveau moyen d'accéder directement au marché boursier chinois. Les intervenants sur le marché peuvent en bénéficier à condition de remplir certaines exigences en matière

de ressources informatiques, de gestion des risques et autres, telles que spécifiées par la Bourse et/ou la chambre de compensation concernées. En raison de leur mise en œuvre récente et des incertitudes concernant leur efficacité, leur précision et leur sécurité, rien ne garantit que les systèmes du SEHK et des intervenants sur le marché fonctionneront correctement ou continueront d'être adaptés aux changements et développements sur les deux marchés. En cas de dysfonctionnement des systèmes concernés, la négociation sur les deux marchés via Stock Connect pourrait être perturbée, ce qui aurait pour effet de restreindre la capacité des compartiments à accéder au marché des actions A chinoises (et, partant, à mettre en œuvre leur stratégie d'investissement). Par conséquent, les investisseurs du marché des actions A chinoises doivent être conscients du risque économique qu'implique un investissement dans ces actions, qui peut entraîner une perte partielle ou totale du capital investi.

Risque de taux d'intérêt : ce risque est présent pour chaque compartiment détenant des titres de créance dans son univers d'investissement. La valeur d'un investissement peut être impactée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent être influencés par nombre d'éléments ou d'événements comme les politiques monétaires, le taux d'escompte, l'inflation, etc. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance.

Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés :

- **Risque de fluctuation des taux d'intérêt** lié à l'utilisation de produits structurés : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Il est mesuré par une sensibilité comprise entre -1 et +2. En cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative de l'OPC.

- **Risque lié à l'investissement en titres de titrisation :** pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement, mais pas exclusivement sur la qualité des actifs sous-jacents. Ces actifs sous-jacents peuvent être

de natures diverses (crédits immobiliers, prêts à la consommation, prêts à des entreprises ou autres formes de créances). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant notamment induire un risque de défaut en fonction du niveau de "rehaussement de crédit" propre à chaque instrument. Ils peuvent enfin revêtir des risques spécifiques, notamment en termes de risques de marché et/ou de liquidité. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque lié à la prise en compte de critères ESG :

Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière de la SICAV peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères.

Risque lié à la durabilité :

Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement

du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

- 1) une baisse des revenus ;
- 2) des coûts plus élevés ;
- 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
- 4) coût du capital plus élevé ; et
- 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Comment vous informer sur nos fonds ?



Conseiller

Dans les agences BNP Paribas, de nombreux documents concernant nos organismes de placement collectif (OPC) sont à votre disposition : fiches commerciales des fonds, valeurs liquidatives, transformation en DIC...

Pour connaître l'intégralité de notre gamme, vous pouvez également demander le panorama de notre offre de fonds.



Application

Investo*

Pour tablettes et smartphones.



Site mabanque.bnpparibas**

Vous trouverez sur notre site de nombreuses informations sur nos organismes de placement collectif (OPC) : fiches fonds, valeurs liquidatives, transformation en DIC, performances...

*Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors service d'alertes par SMS.

** Coût de connexion selon opérateur.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs/ un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability.

Les OPC présentés dans ce document sont gérés par **BNP Paribas Asset Management**, SAS au capital de 120 340 176 €. BNP Paribas Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (AMF) (numéro d'enregistrement 96002) - Siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Immatriculée sous le n°319 378 832 RCS Paris. Les SC et SCPI présentés dans ce document sont gérés par **BNP Paribas Real Estate France**, société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP-07000031-SA au capital de 4 309 200 € - Siège social : Métal 57 - 50, cours de l'île Seguin - CS 50280 - 92650 Boulogne-Billancourt Cedex. Immatriculée sous le n°300 794 278 RCS Nanterre.

BNP Paribas, SA au capital de 2 468 663 292 € - Siège social : 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris. Immatriculée sous le n°662 042 449 RCS Paris. ORIAS n°07 022 735 (www.orias.fr). Ce document est destiné aux clients non-professionnels au sens de la Directive MIF. Il n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que l'expression est définie par la "Regulation S" de la Securities Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 - PV32004P - 07/2023. ©iStock / Shutterstock. N° ADEME : FR200182_03KLJL.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change